

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



•	Rapport de gestion	Page 2
•	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	Page 38
•	États financiers consolidés au 31 décembre 2023	Page 56
•	Comptes sociaux au 31 décembre 2023	Page 85
•	Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023	Page 103
•	Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2023	Page 108

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2024

EXERCICE 2023



Sommaire

1.	PRÉSENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITÉS	5 -
1.1	Description des activités de la Société et du Groupe	5 -
1.2	Organigramme du Groupe	
2.	INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	6 -
0.4		
2.1	Situation au cours de l'exercice écoulé	
2.1.1 2.1.2	Evènements importants survenus au cours de l'exercice	
2.1.2	Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice	
2.1.3	Evolution des effectifs	
2.1.5	Evolution du chiffre d'affaires	
2.2	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	
2.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	
2.4	Activités en matière de recherche et développement	
2.5	Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière	
2.5.1	Analyse de la performance financière du groupe	11 -
2.5.2	Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe	14 -
2.5.3	Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la	
	situation financière	16 -
2.5.4	Commissariat aux comptes	
2.5.5	Gestion des risques et contrôle interne	17 -
3.	RÉSULTAT	20 -
3.1	Affectation du résultat de l'exercice 2022	20 -
3.1.1	Dépenses et charges non déductibles	20 -
3.1.2	Rappel des dividendes antérieurement distribués	20 -
3.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	20 -
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST	
	CONFRONTÉ	21 -
4.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe	23 -
4.1.1	Risques liés au modèle de vente en ligne	23 -
4.1.2	Risques liés aux magasins	23 -
4.1.3	Risques liés à l'environnement économique	24 -
4.1.4	Risques liés à l'environnement concurrentiel	
4.2	Risques liés aux activités du Groupe	
4.2.1	Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques	
4.2.2	Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de clients	
4.2.3	Risques opérationnels	
4.2.4	Risques liés aux tiers	
4.2.5	Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien	0
•	d'employés expérimentés	29 -
	Risques liés à la stratégie du Groupe	

4.4	Risques règlementaires et juridiques	30 -
4.4.1	Risques liés à la réglementation et son évolution	30 -
4.4.2	Risques liés aux procédures et contentieux	30 -
4.4.3	Risques liés à la propriété intellectuelle	30 -
4.5	Risques financiers	31 -
5.	FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE	32 -
5.1	Prise de participations et prise de contrôle	32 -
5.2	Participations croisées et actions d'autocontrôle	32 -
5.3	Liste des succursales de la Société	32 -
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	32 -
6.1	Composition de l'actionnariat - Participation des salariés	32 -
6.2	Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions	33 -
6.2.1	Description du programme de rachat	34 -
6.3	Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)	35 -
6.4	Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et d	irigeants
	et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels	35 -
7.	AUTRES INFORMATIONS	35 -
7.1	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients	35 -
7.2	Prêts interentreprises	36 -
7.3	Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L	. 227-10
	du Code de Commerce	- 36 -

Le présent rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion de groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 porte sur (i) la société Spartoo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 364.561,76 euros, dont le siège social est situé 16, rue Henri Barbusse à Grenoble (38), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (ci-après désignée la « **Société** » ou « **Spartoo** »), ainsi que sur (ii) le groupe, représenté dans l'organigramme en Section 1.2, dont elle est la société mère (ci-après désigné le « **Groupe Spartoo** » ou le « **Groupe** »).

1. PRÉSENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITÉS

1.1 Description des activités de la Société et du Groupe

Le Groupe Spartoo est issu de la croissance et du développement international de la Société, créée en 2006, par trois entrepreneurs Boris Saragaglia, Président de Spartoo, Paul Lorne, Head Supply Chain, et Jérémie Touchard, Head Search Engine Management, avec pour concept initial d'offrir le plus large choix de chaussures avec le meilleur service clients : livraison gratuite et retour offert.

Spartoo est aujourd'hui un acteur de référence de la vente de chaussures omnicanal dont la stratégie est fondée sur un équilibre entre le développement de son offre via sa marketplace et ses achats fermes, de son offre exclusive avec ses marques propriétaires acquises ou développées en interne, et de son offre en magasins détenus en propre ou via des corners.

Depuis 2010, le Groupe a progressivement étendu son offre, d'abord en achat ferme dans la chaussure, le prêt-à-porter, le sac et plus récemment la beauté et la décoration d'intérieure. Spartoo propose aujourd'hui plus de 1 700 000 références Mode de plus de 10 000 marques

Le Groupe a également mené de front de nombreux chantiers au profit des clients finaux notamment au travers de sa marketplace* (un site Internet sur lequel d'autres marques et/ou vendeurs partenaires ont la possibilité de vendre leurs produits directement aux clients). Il a également développé ses marques propriétaires et a cherché à améliorer son expérience client en s'appuyant sur sa logistique et les magasins à son enseigne.

Parallèlement, le Groupe a construit des offres de services à destination des e-commerçants, avec ses prestations de transport en France et à l'international, et des propriétaires indépendants de boutiques mode avec le développement de son logiciel de caisse et de sa *marketplace*.

Le Groupe s'appuie pour croître sur un savoir-faire important, développé en interne et scalable :

depuis sa création, le Groupe développe l'ensemble de ses outils (site Internet, CRM, logiciel de caisse, logiciel de bidding adword, système de VoIP, prise de commandes B2B, etc..) et de ses algorithmes en interne afin d'industrialiser et de développer un avantage compétitif sur le long terme. Le marketing et la communication sont gérés en interne par une équipe internationale, s'appuyant sur des analyses fortes de rendements et des différentes données. Enfin, afin d'améliorer son service clients et son efficacité opérationnelle, le Groupe opère sa propre logistique, via 2 entrepôts

Le Groupe exerce à présent son activité dans plus de 30 pays, principalement en Europe et en Chine avec l'aide de 30 partenaires locaux (paiement ou transport) ; le site Internet de la Société est disponible en 19 langues différentes.

Le Groupe Spartoo est organisé autour de deux secteurs d'activité :

L'activité BtoC :

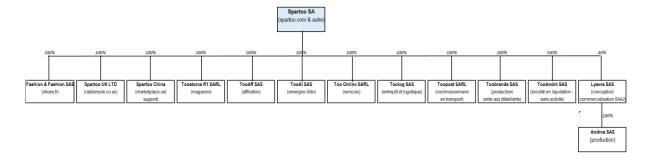
le Groupe commercialise sur sa plateforme e-commerce une large offre d'articles de mode (chaussures, prêt-à-porter, sacs), plus de 10 000 marques et 1 700 000 modèles, vendus directement, modèle achat-revente, ou vendus par des marchands partenaires, activité de place de marché (« marketplace »). Le Groupe s'appuie également sur ses ventes en magasins, plus de quarante points de vente au 31 décembre 2023. Enfin, le Groupe distribue ses marques propriétaires par l'intermédiaire d'un réseau de détaillants. Le Groupe est présent en France et à l'international et réalise près de 40% de son activité à l'international.

L'activité Service aux tiers :

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, ecommerçants, acteurs traditionnels ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement pour tous nos partenaires souhaitant se développer en ligne, ou désirant accélérer leur digitalisation.

1.2 Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique du Groupe au 31 décembre 2023. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



2. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1 Situation au cours de l'exercice écoulé

2.1.1 Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2023, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités et l'amélioration de ses flux opérationnels de trésorerie, visant un flux de trésorerie positif sur l'exercice, malgré un contexte de consommation toujours dégradé.

2.1.2 Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice

Activité BtoC, online & offline

L'année 2023 a été marquée par un contexte peu favorable à la consommation, en particulier pour les acteurs du e-commerce et plus globalement pour le secteur de l'habillement et de la la distribution soumis à l'impact de la forte baisse du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, le volume des ventes des activités BtoC du Groupe est en recul de 5.2% par rapport à l'an dernier.

Investissements dans l'offre :

Spartoo a continué d'enrichir son offre de chaussures, vêtements, sacs et accessoires. A fin décembre 2023, Spartoo comptait plus de 1,7 million de références uniques en Europe, incluant plus de 60 000 références de seconde main.

Dans un secteur de la mode et plus largement de la consommation, impacté par une chute sans précédent du pouvoir d'achat des consommateurs, Spartoo a réduit ses niveaux de stocks avec une stratégie de prix optimisés. Les tensions inflationnistes se sont matérialisées, à nouveau, par des augmentations de prix d'achat de 5% à 10% de nombreuses marques distribuées par Spartoo, avec pour conséquence une augmentation de la valeur moyenne de stock. Au regard de la baisse continue de la consommation et de l'inflation persistante, Spartoo a ajusté tout au long de l'année ses engagements d'achat de marchandises et optimiser ses écoulements de produits tout en s'assurant de générer de la capacité d'autofinancement.

L'année 2023 a confirmé la dynamique positive observée depuis 2021 sur l'ensemble des six marques développées en wholesale et sur Internet (activité de Toobrands), notamment GBB et JB MARTIN. Ces marques ont réalisé une croissance de près de 20% sur l'année.

Investissements dans la notoriété :

Sur 2023, le groupe Spartoo s'est concentré sur sa stratégie d'investissement historique à savoir : investir à fréquence régulière sur les supports marketing avec les plus forts rendements en euros avec des retours rapides pays par pays

Peu d'investissements ont été alloués sur des médias traditionnels.

Spartoo a poursuivi le développement de son réseau de magasins, démarré en 2015, afin d'accroître sa notoriété et d'améliorer l'expérience client dans l'objectif d'intensifier la fidélisation de ses clients. Spartoo a ouvert au total, en 2023, une quinzaine de nouveaux points de vente, corners, magasins en propre et magasins en affiliation. Le chiffre d'affaires des magasins progresse de plus de 30%, à comparable les magasins historiques ont néanmoins souffert.

Activités pour compte de tiers

Le chiffre d'affaires de l'offre de services dédiés aux professionnels, basée sur notre expertise de l'ecommerce, a été impacté par la baisse de l'activité de ses clients historiques qui sont majoritairement des acteurs Internet. Ces acteurs ont souffert eux aussi de la baisse de la consommation. Le recrutement de nouveaux clients s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2023, 38 nouveaux clients ont fait confiance à l'offre Toopost pour optimiser leur transport, permettant de terminer l'année en croissance. Le volume d'activité de 2023 est en progression de 1.9% par rapport à 2022.

2.1.3 Evolution du volume d'affaires

	(en milliers d'euros) (*)	31 12 2022	31 12 2023	Var
GMV		209 585	200 175	-4,5%
GMV BtoC		189 765	179 973	-5,2%

^(*) Montants TTC

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le volume d'affaires baisse de 4.5% pour s'établir à 200 175 milliers d'euros.

Dans un contexte de demande dégradé, l'optimisation des investissements marketing a permis de limiter la décroissance de volume d'affaires de l'activité Online, tandis que l'activité Offline a poursuivi son développement. Le volume d'affaires BtoC, activité historique du groupe est de 179 973 millers d'euros, en recul de 5.2% par rapport à 2022..ll représente 89.9% de l'activité du Groupe.

Cette bonne résistance s'appuie notamment sur un très bon niveau de satisfaction clients, avec des moyennes de Notes Clients supérieures à neuf sur dix et un stock de qualité.

L'activité BtoC bénéficie également du développement de l'activité de ses marques propriétaires qui se poursuit, notamment les marques acquises telles que JB Martin ou Christian Pellet, dont les ventes augmentent de près de 2% en 2023.

Elle s'appuie aussi sur le développement de son réseau de magasins, avec l'ouverture de 15 nouveaux points de vente au cours de l'exercice 2023, dont 4 succursales, les autres ouvertures étant des corners et affiliés.

L'activité de services pour compte de tiers progresse de 1.9% sur l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, près de 40 nouveaux clients ont été recrutés.

L'international représente 38.4% de l'activité du groupe en 2023 contre 40.2% en 2022.

2.1.4 Evolution du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 12 2022	31 12 2023	Var
Chiffre d'affaires	149 053	142 917	-4,1%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 142 917 milliers d'euros, en recul de 4.1% par rapport à l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 12 2022	31 12 2023	Var
B to C	132 417	125 961	-4,9%
Services aux tiers	16 636	16 957	1,9%

L'activité BtoC limite sa décroissance, -4.9%, dans un contexte de de demande perturbé, tandis que l'activité de services pour compte de tiers progresse de 1.9% par rapport à l'exercice précédent.

2.1.5 Evolution des effectifs

	Effectif moyen ETP de l'exercice	31 12 2022	31 12 2023
Société		194	185
Groupe		401	408

L'effectif moyen équivalent temps plein est de 408 personnes en 2023 contre 401 personnes en 2022. L'augmentation est liée à l'ouverture de points de ventes. Hors points de ventes l'effectif est en baisse.

2.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

2024 s'inscrivant dans un contexte toujours marqué par l'inflation, le groupe se fixe pour objectifs de contrôler la progression de son volume d'activités, en sécurisant sa profitabilité et en optimisant son niveau de stock en limitant ses capex. En synthèse, l'objectif du groupe est de continuer à faire progresser son flux de trésorerie opérationnelle dans ce contexte inflationniste et de baisse de pouvoir d'achat.

A long terme, le groupe entend poursuivre sa stratégie d'accélérer le développement de son activité BtoC en ligne & hors ligne et continuer à tirer profit de son expertise e-commerce en étendant ou en proposant ses services pour compte de tiers en:

- continuant à développer fortement son offre de chaussures, sacs et prêt-à-porter afin de continuer à offrir l'un des plus larges choix en Europe sur ces segments. Pour cela, le Groupe s'attachera à recruter des partenaires en Europe qui pourront être notamment des marques, des magasins et des e-commerçants,
- ouvrant de nouveaux magasins en propre ou via l'affiliation ou en créant des corners. Le Groupe continuera d'étudier, le cas échéant, l'ouverture ou la fermeture points de vente en fonction des opportunités,
- développant sa notoriété, par le biais d'investissements soutenus sur les différents médias digitaux via des supports comme Google afin de capter une part plus importante de clients sur les canaux d'acquisition digitaux,
- approfondissant la connaissance de sa clientèle en continuant d'exploiter l'ensemble des données collectées dans le cadre de son activité (CRM, historique d'achat, analyse des parcours clients) pour fidéliser ses clients et en attirer de nouveaux,
- développant son offre en marques propriétaires acquises ou développées en interne,
- développant son offre sur de nouvelles catégories de produits,
- développant ses activités de services aux tiers.

Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de l'inflation et à l'impact sur la consommation, le groupe ne communique pas de guidance, notamment sur l'évolution de son chiffre d'affaires, de sa GMV ou de son EBITDA.

Le Groupe Spartoo continue de s'adapter à un contexte toujours marqué par les tensions inflationnistes pesant sur le moral et la consommation des ménages.

2.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

2.4 Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.5 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

2.5.1 Analyse de la performance financière du groupe

2.5.1.1 Résultat d'ensemble – présentation simplifiée

GMV (volume d'affaires)

La GMV du Groupe est passée de 209 585 milliers d'euros en 2022 à 200 175 milliers d'euros en 2023, soit un recul de 4.5%

Marge commerciale:

(en milliers d'euros) (*)		31 12 2022	31 12 2023
Marge commerciale	62 571 59 099		59 099
	en %	42,0%	41,4%

La marge commerciale 2023 s'établit à 59 099 milliers d'euros, 41.4% du chiffre d'affaires, soit une baisse du taux de marge de 0.6pt.

La marge commerciale est la combinaison de la marge sur services aux tiers, proche de 12.0% en taux, et de la marge commerciale de l'activité BtoC.

La marge commerciale de l'activité BtoC (90% de l'activité du groupe), demeure à un bon niveau, 45.3% pour l'exercice 2023 (45.7% en 2022), avec un taux de remises aux clients en légère progression,+2pts, dans un contexte de consommation difficile.

EBITDA ajusté :

(en milliers d'euros) (*)		31 12 2022	31 12 2023
EBITDA ajusté		-1 189	1 863
	en %	-0,8%	1,3%

L'EBITDA 2023 est positif de 1 863 milliers d'euros contre un EBITDA négatif de -1 189 milliers d'euros en 2022, soit une amélioration significative de plus de 3M€. Celle-ci reflète la politique volontariste d'allocation des investissements marketing en fonction de leur rentabilité avec un coût d'acquisition des nouveaux clients de 10.8€ en 2023 contre 14.0€ en 2022, la bonne maitrise des coûts centraux et ce, malgré un taux de remise aux clients, impactant la marge.

2.5.1.2 Situation financière du groupe

Flux net de trésorerie généré par l'activité courante :

Afin de refléter la consommation ou la génération de la trésorerie correspondant à son activité courante, le flux de trésorerie est retraité des éléments non récurrents significatifs.

(en milliers d'euros)	31 12 2023
Marge brute d'autofinancement (*)	695
Variation de BFR (*)	1 328
Flux opérationnels de trésorerie hors éléments non récurrents significatifs	2 022

^(*) hors éléments non récurrents significatifs

Les flux opérationnels de trésorerie de 2023 sont positifs et ont contribué à hauteur de 2 022 milliers d'euros à l'augmentation des disponibilités du groupe.

La marge brute d'autofinancement a généré 695 milliers d'euros de trésorerie et la variation (diminution) du besoin en fonds de roulement 1 328 milliers d'euros.

La baisse du besoin en fonds de roulement résulte notamment de la politique volontariste d'optimisation des stocks.

Le stock de produits du Groupe, est en baisse de 14,2% en quantité et 6,2% en valeur brute, soit -3 786 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution est conforme à la trajectoire de réduction du stock que le Groupe s'était fixée sur 2023, tout en préservant sa qualité, matérialisée par le maintien d'un faible taux de dépréciation (6,5% au 31 décembre 2023, hors produits André).

Elements non récurrents significatifs :

Le groupe a perçu un montant de 2 523 milliers d'euros lié à un procès contre un acteur de la chaussure, ce montant a été considéré comme un élément non récurrent significatif.

Investissements:

(en milliers d'euros)	31 12 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 316)

Les investissements du groupe comprennent des investissements liés à l'ouverture de points de vente et des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles diverses.

Financements:

Spartoo a par ailleurs bénéficié d'un accord de ses partenaires bancaires (BNP Paribas, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole) lui ayant permis de lever 8 millions d'euros de dettes supplémentaires sur l'année 2023 (3 millions d'euros débloqués au premier semestre et 5 millions d'euros débloqués au second semestre).

Situation financière au 31 décembre 2023 :

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible augmente, elle est de 14 267 milliers d'euros contre 9 422 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

L'endettement bancaire s'élève à 25 994 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 24 308 milliers d'euros au 31 décembre 2022

Le ratio d'endettement net du Groupe, ou gearing , reste pleinement maitrisé affichant une diminution sur la période avec un niveau de 37% à fin 2022 contre 44% à fin 2023.

La dette nette du Groupe s'établit quant à elle à 11 727 milliers d'euros, contre 14 886 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la société dispose de lignes de financement court terme octroyées par ses banques de plus de 9 millions d'euros renouvelables chaque année, non utilisées au 31 décembre 2023.

En 2024 le groupe cherchera à souscrire de nouveaux emprunts.

- 2.5.2 Comptes consolidés Evolution des affaires et des résultats du Groupe
- 2.5.2.1 Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Spartoo est la société de tête d'un groupe consolidé comprenant les sociétés suivantes :

- SPARTOO SA
- FASHION & FASHION SAS
- TOOPOST SARL
- TOOLOG SAS
- TOOSTORES R1 SARL
- TOO ONLINE SARL
- TOOBRANDS SAS
- SPARTOO UK Limited
- SPARTOO CHINA INTERNATIONAL TRADING (SHANGAI) CO LTD
- TOOAFF SAS
- TOOAL SAS
- LYSERA SAS
- ANDREA SAS

Toutes les filiales sont détenues à 100 % et sont consolidées par intégration globale hormis LYSERA et ANDREA qui sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.5.2.2 Compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires :

(en milliers d'euros)	31 12 2022	31 12 2023	Var
Chiffre d'affaires	149 053	142 917	-4,1%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 142 917 milliers d'euros, en baisse de 4.1% par rapport au chiffre d'affaires de l'an dernier.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 12 2022	31 12 2023	Var
B to C	132 417	125 961	-4,9%
Services aux tiers	16 63 6	16 9 5 7	1,9%

L'activité BtoC limite sa décroissance, -4.9% a bien résisté, dans un contexte de demande perturbé, tandis que l'activité de services pour compte de tiers progresse de 1.9% par rapport à l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation :

(en milliers d'euros) (*)	31 12 2022	31 12 2023
Résultat d'exploitation	-4 661	-794

Les achats consommés ressortent à 68 900 milliers d'euros contre 71 885 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 786 milliers d'euros, contre 4 554 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils comprennent notamment les postes : "reprise de provisions pour dépréciation" pour 3 254 milliers d'euros, contre 2 915 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, reprises de provisions pour risques et charges pour 573 milliers d'euros, contre 550 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges d'exploitation est de 56 629 milliers d'euros, contre 63 649 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 7 020 milliers d'euros. Cette augmentation est liée notamment :

- à la baisse des dépenses de publicité de 6 506 milliers d'euros dont 3 338 milliers d'euros correspondant à la campagne TV engagée début d'année 2022,
- à la diminution des autres charges variables relatifs aux activités BtoC notamment les coûts de transport BtoC qui diminuent de 1 104 milliers d'euros,
- à la croissance de l'activité de services pour compte de tiers. Le coût des services vendus correspondant à cette activité est comptabilisé en autres charges d'exploitation, dépenses de logistique et transport, et augmente de 321 milliers d'euros suivant l'évolution de cette activité.
- hormis ces éléments, les autres charges d'exploitation augmentent légèrement de 269 milliers d'euros.

Les charges de personnel s'élèvent à 15 923 milliers d'euros, contre 15 550 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 330 milliers d'euros, contre 6 398 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Reflétant les éléments précités, le résultat d'exploitation du Groupe ressort en une perte de 794 milliers d'euros contre une perte de 4 661 milliers d'euros au cours du précédent exercice, soit une amélioration de 3 867 milliers d'euros

Résultat financier:

Le Groupe a réalisé un résultat financier consolidé négatif de 483 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 317 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

Résultat exceptionnel / Résultat net de l'entreprise déconsolidé :

En 2023, le résultat exceptionnel affiche une perte d'un montant de 1 206 milliers d'euros. Il comprend une dépréciation complémentaire des stocks André qui avaient été repris dans le cadre de la sortie de TooAndré pour 678 milliers d'euros (dotation – reprise), ainsi qu'une charge de 362 milliers d'euros liée à la fermeture de l'entrepôt secondaire situé en région lyonnaise

Résultat net consolidé :

Reflétant les éléments précités, le résultat net consolidé en 2023 est une perte de 1 870 milliers d'euros contre une perte de 4 575 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

2.5.3 Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de la société Spartoo ressort à 116 820 milliers d'euros, contre 125 922 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le compte de résultat 2023 fait apparaître :

- un résultat d'exploitation positif d'un montant de 2 023 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 1 919 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat financier négatif d'un montant de 1 475 milliers d'euros, contre un résultat financier positif d'un montant de 448 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat courant avant impôts positif d'un montant de 547 milliers euros, contre un résultat courant avant impôts négatif de 1 470 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat exceptionnel négatif d'un montant de 8 409 milliers d'euros, contre un résultat exceptionnel négatif de 5 640 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat net négatif de 7 663 milliers d'euros, contre un résultat net négatif de 6 928 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 89 424 milliers d'euros, contre 98 076 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 10 598 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 5 649 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres de Spartoo sont de 28 783 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 36 303 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont de 25 716 milliers d'euros en 2023 contre 24 028 milliers d'euros en 2022.

2.5.4 Commissariat aux comptes

La société Spartoo a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

1. Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG S.A, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Cabinet AGILI (3F) dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

2. Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro-Reydel, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Arpacha SARL, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

2.5.5 Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

La reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe, tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de responsable opérationnel dans la gestion de ses affaires;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

La Direction Générale :

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Le Conseil d'Administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et de l'ensemble de ses filiales (le Groupe) et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les équipes financières et comptables :

La fonction financière de la société repose sur un directeur financier, un service comptable et un service contrôle de gestion.

Des situations mensuelles très détaillées sont réalisées sur l'ensemble des sociétés afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des secteurs fragilisés.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur un système de reporting financier mensuel très détaillé, des indicateurs et ratios.

La fonction financière est chargée du budget, de la trésorerie, des financements et des relations avec les investisseurs.

• Le contrôle interne au sein du Groupe repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

Acteurs externes

Il s'agit principalement des Commissaires aux Comptes. Ils procèdent à l'audit des comptes sociaux et consolidé annuels.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes sur leurs travaux et sur les procédures, ainsi que de sur leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

Enfin, la Société est en collaboration avec des cabinets d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines fiscaux et juridiques concernant la Société.

Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

Procédures générales :

Les procédures principales sont les suivantes :

- Les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par la Direction, et, en fonction du degré d'importance, par le Conseil d'Administration.
- Les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux dirigeants habilités par la Direction Générale
- Un contrôle fort des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée,

Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier :

Les comptes semestriels et annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés sont préparés par la Direction financière du Groupe. Ces derniers sont établis conformément au référentiel français.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes annuels à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Procédure budgétaire :

Un budget prévisionnel, compte de résultat et flux de trésorerie, est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant. Il est établi en tenant compte, de l'activité de l'exercice précédent et des perspectives de développement de l'activité et de l'analyse des coûts.

Tous les mois, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel donnant lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

3. RÉSULTAT

3.1 Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 mai 2024 d'affecter le résultat net comptable de -7 663 216 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

3.1.1 Dépenses et charges non déductibles

En outre, il est précisé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, qu'aucune des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39, 4 du même Code n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023

3.1.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

3.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez cidessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice Données chiffrées en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
L - Situation financière en fin d'exercice					
Gradion manciere en im d'exercice					
Capital social	365	365	364	290	290
Nombre d'actions émises	18 228 088	18 228 088	18 182 178	2 899 413	2 898 663
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxe	116 820	125 923	128 440	117 295	114 550
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	3 575	-710	4 005	4 780	4 297
Impôts sur les bénéfices	198	181	333	305	210
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-7 663	-6 929	399	-9 830	1 855
Résultat distribué					
III Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,00019	-0,00005	0,00020	0,00154	0,00141

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ

L'ensemble des risques identifiés par la Société peut être consulté dans la Section 3 FACTEURS DES RISQUES du Document d'enregistrement approuvé le 4 juin 2021 par l'Autorité des marchés financiers lors du transfert sur Euronext Growth et accessible sur le site investisseur de la Société à l'adresse suivante:

https://www.spartoo-finance.com/index.php/fr/2016-05-27-11-25-16/document-d-enregistrement-universel

La Société présentera dans cette section les facteurs de risque considérés comme étant les plus importants au regard du degré de criticité net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif et de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen, élevé.

Tableau synthétique

Catégorie de risque	Probabilité de	Impact /	
	survenance	Ampleur	
4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe			
4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne			
La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme	Faible	Elevé	
un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.			
4.1.2 Risques liés aux magasins			
La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses	Modéré	Faible	
magasins dépend fortement du succès des lieux de			
commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les			
centres-villes et les zones commerçantes de banlieue			
dans lesquels ses magasins sont situés.			
4.1.3 Risques liés à l'environnement économique			
Une conjoncture économique dégradée sur les marchés	Modéré	Elevé	
dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet			
défavorable sur la demande des consommateurs.			
4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel			
Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part	Elevé	Elevé	
de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore			
s'intensifier.			
Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive	Elevé	Modéré	
de la part des marques			
4.2 Risques liés aux activités du Groupe			
4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses sys	stèmes informatiques		
La fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre	Modéré	Elevé	
technologique du Groupe pourraient entraîner une			
diminution des ventes, une augmentation des délais de			
traitement, la perte de membres ou de marques			
partenaires, et la perte de données.			

4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Grou	upe et à la satisfactio	n de ses clients
L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe	Modéré	Elevé
pourrait l'empêcher de conserver ses clients.		
4.2.3 Risques opérationnels		•
Les moyens de paiement acceptés par le Groupe	Modéré	Elevé
l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires		
ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un		
effet défavorable significatif sur son activité.		
4.2.4 Risques liés aux tiers		
Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou	Modéré	Elevé
formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être		
dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec		
de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations		
avec d'autres grandes marques à des conditions		
satisfaisantes.		
4.2.5 Risques liés aux équipes de management, au recrute	ment et au maintien	d'employés
expérimentés	T	T
Le succès de l'activité du Groupe dépend de la	Modéré	Modéré
performance de certains dirigeants clés et le Groupe		
pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un		
personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec		
ses salariés.		
4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe		T
Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas	Modéré	Elevé
réussir ou ne pas être rentables.		
4.4 Risques réglementaires et juridiques		
4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution	Г	Τ
Des changements du traitement fiscal applicable aux	Modéré	Elevé
sociétés exerçant leur activité dans le secteur du		
commerce électronique pourraient avoir un effet		
défavorable sur l'utilisation commerciale des sites		
Internet.*	F - '1-1-	Florid
4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux	Faible	Elevé
4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle		
Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de	Modéré	Elevé
propriété intellectuelle de tiers.		
4.5 Risques financiers		
Risque de liquidité	Modéré	Elevé

4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne

La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.

Le modèle de la vente en ligne, notamment de chaussures, adopté par le Groupe se distingue du modèle traditionnel de vente au détail par l'intermédiaire de points de distribution (magasins, showrooms, dépôt...). La croissance du pourcentage de consommateurs achetant des produits et des services en ligne est importante pour l'activité du Groupe dans la mesure où elle accroît sa réserve de nouveaux clients potentiels. Le Groupe dépend de la croissance continue du commerce en ligne dans les marchés dans lesquels il opère et notamment celui de la chaussure. A fin 2023, près de 90% des revenus consolidés de Spartoo provenaient de son activité BtoC (achat ferme* et marketplace) sur les segments de la chaussure, des sacs et du prêt-à-porter dont les trois quarts étaient réalisés en ligne.

Bien que la pénétration du commerce en ligne et sur mobile ait augmenté rapidement ces dernières années dans chacun des marchés au sein desquels le Groupe est présent, en raison notamment du contexte sanitaire actuel, le taux de croissance futur et les taux finaux de pénétration que ces canaux de ventes en ligne vont atteindre sont incertains. Il n'y a aucune garantie que les marchés sur lesquels le Groupe opère continueront à croître aux mêmes niveaux que ceux des dernières années, ou qu'ils continueront à croître, notamment si les consommateurs ne considéraient plus la vente en ligne de chaussures comme un moyen d'achat avantageux, ou si leur intérêt pour cette manière d'acheter des produits disparaissait. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend fortement de l'activité des acheteurs réguliers, les ventes réalisées auprès de ces acheteurs ayant généré environ 40 % des ventes en ligne du Groupe en 2023. Si le Groupe n'est pas en mesure d'assurer la fidélité de ses clients et de susciter des achats réguliers pour une quelconque raison, notamment son incapacité à proposer des produits et des services suffisamment attractifs à ses acheteurs ou son incapacité à relancer efficacement l'activité de ses clients sur sa plateforme, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son chiffre d'affaires. Une croissance lente, une stagnation ou une réduction de la croissance dans les marchés dans lesquels le Groupe opère, empêchant le Groupe à maintenir sa croissance et/ou d'atteindre ses objectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.1.2 Risques liés aux magasins

La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses magasins sont situés.

Le Groupe gère seize magasins dans les centres-villes de Paris, Besançon, Chambéry (2 magasins), Saint-Nazaire, Poitiers, Grenoble (2 magasins), Metz, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Toulouse, Lille et la zone commerçante de banlieue de Carré-Sénart ou Val de Marne. Le Groupe loue tous les emplacements de ses magasins. De futures augmentations des loyers pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe. Le Groupe gère également plus de vingt corners au sein des galeries commerçantes telles que Le Printemps à Tours, Brest, Marseille, Paris (Nation), Nancy, Lille, Velizy, Parly, Rouen, Toulon, etc.. Le Groupe continue à concentrer ses efforts d'expansion sur les magasins de centre-ville et de centres commerciaux.

Les magasins du Groupe peuvent également bénéficier de la capacité des autres magasins situés dans ces zones commerciales à générer du trafic de consommateurs et de la popularité continue de ces zones en tant que destinations commerciales. Des conditions économiques défavorables ont amené d'autres détaillants à fermer des magasins. En conséquence, certains centres commerciaux ont des taux d'occupation réduits, ce qui tend à réduire la fréquentation de l'ensemble du centre commercial.

Le Groupe ne peut pas contrôler la disponibilité ou le coût des emplacements appropriés, la concurrence avec les autres détaillants pour les emplacements de premier plan ou le succès de chacun des centres commerciaux. Par ailleurs, dans le cadre d'une pandémie telle que celle de la Covid-19, la fermeture des points de vente imposée par les autorités gouvernementales afin de contenir la propagation du virus entraine une dégradation du chiffre d'affaires. Tous ces facteurs peuvent avoir un impact sur le niveau de fréquentation des magasins du Groupe et pourraient avoir un effet négatif important sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

4.1.3 Risques liés à l'environnement économique

Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont corrélés au revenu disponible des ménages. Certaines des catégories de produits vendus par le Groupe, notamment les chaussures et les articles de mode, desquels il tire la majorité de son chiffre d'affaires, sont particulièrement sensibles aux ralentissements économiques et à l'inflation. Ainsi, le chiffre d'affaires de la Société dépend des conditions économiques dans les pays où elle exerce ses activités à savoir principalement ceux de la zone euro.

Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires en France et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en Europe. La France et l'Europe ont souffert d'une conjoncture économique dégradée ces dernières années et qui pourrait perdurer dans le futur, notamment en raison du contexte économique lié à la Guerre Russo-Ukrainienne.

Les résultats de la Société sont également fortement exposés aux effets des mesures politiques qui pèsent sur le pouvoir d'achat en France et en Europe. Une hausse des prix des produits ou de la pression fiscale sur les revenus ou la consommation pourraient mener à une diminution de la consommation des ménages. Plus généralement, le développement d'un contexte défavorable au commerce pourrait entrainer une réduction des dépenses des ménages considérées comme non essentielles. Si les clients du Groupe réduisaient le nombre ou la valeur de leurs achats sur la plateforme du Groupe en raison d'une conjoncture économique dégradée sur les marchés au sein desquels le Groupe est présent, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier

Le Groupe exerce son activité dans un secteur en rapide évolution et dans lequel il fait face à une concurrence importante émanant à la fois de concurrents établis et de concurrents plus récents et pourrait à l'avenir faire face à la concurrence de nouveaux entrants. Une telle concurrence affecte la capacité du Groupe à convertir les visiteurs en clients ou à assurer la fidélité de ses clients. Le Groupe planifie ses activités et sa stratégie en prenant pour hypothèse que l'offre diversifiée de produits et services sur son site Internet et sa marketplace sera en mesure de fidéliser ses clients. Si cette hypothèse s'avérait erronée, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les résultats attendus

et pourrait perdre ses clients au profit de ses concurrents. De plus, dans la mesure où l'acquisition et la conversion de nouveaux clients est plus coûteuse pour le Groupe que la conversion de visiteurs en acheteurs ou que la relance de l'activité des acheteurs existants, l'incapacité du Groupe à maintenir les taux de conversion vers l'achat ou à susciter la fidélité de ses clients pourrait le contraindre à augmenter ses dépenses de marketing et ses dépenses visant à l'acquisition de nouveaux clients.

Les principaux concurrents de la Société sont surtout les autres pure-players de la chaussure, mais également les marketplaces généralistes, tels que Zalando et About You et les acteurs de la grande distribution de chaussures et d'articles de mode, tels que Inditex, Amazon ou La Redoute. Si les clients de la Société ne reconnaissaient plus la qualité et l'attractivité de ses produits, notamment par rapport aux produits de ses concurrents, ou si ceux-ci ne correspondaient pas à leurs attentes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses développements et ses perspectives.

Concernant l'acquisition de clients, la concurrence repose sur plusieurs facteurs, dont le prix, la facilité, l'efficacité et la fiabilité de l'expérience client proposée, les relations avec les marques partenaires, la qualité et la sélection des produits, la variété des catégories de produits et des marques proposées, le service clients et la satisfaction de ces derniers, la facilité d'utilisation des moyens de paiement ainsi que des options de livraison. Le Groupe pourrait ne pas réussir à établir ou maintenir un avantage concurrentiel durable dans tout ou partie de ces catégories.

Des concurrents du Groupe pourraient également disposer d'un marché plus large, d'offres de produits plus complètes, de couvertures géographiques plus étendues, de ressources financières, techniques, de marketing et en personnel plus importantes, de capacités logistiques plus développées, de nombre de membres plus important, d'une notoriété plus forte de leur marque et/ou de relations plus établies avec les marques et les consommateurs que ceux du Groupe. Les nouveaux entrants sur le marché pourraient présenter des avantages compétitifs différents, notamment de nouveaux modèles commerciaux et des concurrents de taille réduite pourraient être rachetés, bénéficier d'investissements ou conclure des partenariats stratégiques avec des sociétés ou des investisseurs établis, ce qui pourrait améliorer leur positionnement concurrentiel. De plus, si les pure-players et marketplaces généralistes amélioraient leurs offres de produits en matière de chaussures, leurs techniques de marketing, leurs capacités logistiques à délivrer des chaussures, ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques

De nombreuses marques partenaires du Groupe vendent directement leurs produits aux clients finaux par le biais d'autres canaux. Tel est le cas de Nike® dont les produits étaient proposés sur la *marketplace* de Spartoo et qui depuis la fin mai 2020 a décidé d'assurer elle-même la commercialisation de ses produits à travers un réseau de 1 096 magasins dans le monde, de distributeurs indépendants et par le biais d'Internet. Le Groupe pourrait faire face à une pression concurrentielle supplémentaire si ces partenaires démarraient ou développaient avec succès leurs propres activités de vente au détail en y intégrant leurs propres canaux de ventes en ligne. Ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.2 Risques liés aux activités du Groupe

4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques

La non fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.

L'activité du Groupe, sa capacité à acquérir, retenir et servir ses clients et sa réputation dépendent de la fiabilité de la performance de sa plateforme technologique et de l'infrastructure de réseau sousjacente.

Bien que le Groupe ait conçu ses systèmes afin qu'ils soient extensibles et que des investissements récurrents soient nécessaires pour maintenir la performance de sa plateforme technologique, des investissements significatifs pourraient être requis à l'avenir pour lui permettre de répondre à la croissance du nombre de ses clients et des commandes ou pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Si le Groupe faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes de « front office » ou de « back office », en raison de défaillances de système, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception, de soudaine et forte augmentation du trafic sur sa plateforme (résultant notamment d'attaques par déni de service distribué) ou d'autres événements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et de ses applications mobiles, empêcher ses membres d'y accéder ou d'acheter des biens et des services entraîner la perte des bons de livraison ou empêcher le traitement des retours. Bien qu'aucun des systèmes du Groupe n'ait fait l'objet d'attaques de hackers, quelques attaques de type DDoS (Distributed Denial of Service attack) ont été réalisées sur la plateforme du Groupe sur les trois dernières années.

Le Groupe utilise actuellement un hébergeur de données qui externalise un backup quotidiennement. Bien que le Groupe ait mis en place des procédures de sauvegarde pour limiter le risque de défaillance des composants ou des systèmes, tout dommage ou toute défaillance des serveurs du Groupe, pourrait entraîner des interruptions de la disponibilité ou de la fonctionnalité de la plateforme du Groupe, de ses données ou de sa plateforme de business intelligence et d'analyses de données.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'un acte terroriste, de vandalisme ou de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourrait entraîner de telles interruptions, entraîner la perte des bons de livraison, empêcher le traitement des retours et obliger le Groupe à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si l'un quelconque de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients

L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.

La satisfaction des clients est un élément fondamental pour la croissance continue de la Société, et un service clients fiable est nécessaire pour s'assurer que le traitement des réclamations des clients soit réalisé dans des délais appropriés et les satisfasse. Dans la mesure où, s'agissant de ses activités en ligne, le Groupe n'a pas le contact direct avec la clientèle que permet la vente physique, sa façon d'interagir avec les clients à travers son équipe de service clients et celles de ses prestataires de service clients externes est un facteur déterminant pour le maintien de bonnes relations avec les clients. Le Groupe et ses prestataires de services répondent aux requêtes et aux interrogations des membres par courriel et par téléphone. Toute absence de réponse ou toute réponse insatisfaisante aux interrogations ou aux réclamations des clients, réelle ou perçue comme telle, pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau de satisfaction et de fidélité des membres, et ce particulièrement lorsque les clients font part de commentaires négatifs sur les évaluations en ligne et les réseaux sociaux. Cette situation pourrait également contribuer à voir le référencement de la Société dans les moteurs de recherche dégradé de manière significative. L'incapacité de la Société à fidéliser et combler ses clients du fait de carences de son service clients pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, le Groupe, afin de satisfaire les besoins de ses clients, a développé son service client internalisé autour de différents leviers (i) programme de fidélité, (ii) retour des produits, (iii) livraison, (iv) mode de paiements et (v) relances et enquêtes.

4.2.3 Risques opérationnels

Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Le Groupe accepte de nombreux moyens de paiements tels que les cartes de crédit, les cartes de débit, PayPal et les virements bancaires. Tout problème opérationnel au cours du paiement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le taux de conversion des clients vers l'achat. Les options de paiement proposées à ses clients par le Groupe l'exposent à des réglementations supplémentaires, telle que la certification PCI DSS, à des exigences de mises en conformité ainsi qu'à la fraude. Si le Groupe ou les prestataires de services ne respectaient pas les règles ou les exigences d'un fournisseur d'un moyen de paiement qu'il propose, le Groupe pourrait notamment encourir des amendes ou des frais de transactions plus élevés, pourrait avoir à changer de prestataire de services et pourrait perdre ou voir restreindre sa capacité à accepter les paiements en cartes de crédit ou de débit des membres ou à faciliter d'autres moyens de paiements en ligne. Le Groupe pourrait aussi devoir engager des dépenses importantes afin de se conformer à de telles réglementations et ces dépenses pourraient augmenter en cas d'évolution de la réglementation. Chacune de ces circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait également subir d'importantes pertes en cas de fraude. Par le passé, le Groupe a subi une perte d'environ 650 000 euros due à la fraude et estime que la fraude peut représenter une perte d'environ 500 000 euros par an. Afin de lutter contre la fraude, le Groupe a mis en place un suivi hebdomadaire afin d'internaliser les scorings de fraude. Il pourrait subir des pertes dues à des allégations selon lesquelles l'acheteur n'aurait pas autorisé l'achat, à des cas de fraude, à des transmissions erronées et à des acheteurs ne disposant pas de comptes bancaires en cours de validité ou de fonds suffisants pour finaliser les paiements. En plus des coûts directs de ces pertes, si celles-ci étaient liées à des transactions par cartes de crédit et prenaient une ampleur excessive, le Groupe

pourrait potentiellement perdre le droit de proposer les cartes de crédit comme moyen de paiement. Selon les pratiques en vigueur en matière de cartes de crédit dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, le Groupe est responsable des transactions par carte de crédit frauduleuses ou contestées et de certains autres moyens de paiement bancaires dans la mesure où il ne recueille pas la signature du titulaire de la carte. Le Groupe n'est actuellement pas assuré contre ce risque. L'incapacité du Groupe à contrôler adéquatement les transactions frauduleuses pourrait nuire à sa réputation et à sa marque, l'exposer à des contentieux ou à des mesures réglementaires et pourrait entraîner une augmentation des frais judiciaires du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

4.2.4 Risques liés aux tiers

Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.

Le succès de la plateforme de vente en ligne du Groupe dépend fortement de sa capacité à offrir une gamme attractive et diversifiée de produits de marques de qualité. Cette capacité dépend des relations qu'entretient le Groupe avec ses marques partenaires.

Bien que le Groupe entretienne des relations de long terme avec certaines de ses marques partenaires, il n'a pas conclu de contrat d'approvisionnement exclusif ou de long terme avec elles. Le maintien de relations fortes avec les marques partenaires et l'établissement de nouvelles relations avec d'autres marques partenaires sont ainsi des facteurs importants pour assurer au Groupe un approvisionnement suffisant et continu. Le Groupe collabore avec une large variété de marques partenaires (les dix marques partenaires ayant généré le plus de ventes en ligne en 2023 ont représenté plus de 25% des ventes en ligne), ce qui limite la dépendance du Groupe à une seule marque partenaire.

Cependant, si les grandes marques mettaient fin aux relations commerciales qu'elles entretiennent avec le Groupe, comme cela a été le cas avec Nike®, lui faisaient défaut (retard de livraison, défaut de fabrication, etc.), interrompaient leur production en raison de problèmes économiques, sociaux ou techniques, arrêtaient de l'approvisionner avec des produits populaires ou changeaient les conditions de fourniture de leurs produits de manière significative et défavorable pour le Groupe, celui-ci pourrait ne pas être en mesure d'offrir des produits attractifs à ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa popularité et sa propre marque. Par ailleurs, l'arrêt des relations commerciales avec une marque a un impact sur l'image du Groupe et sa clientèle qui peut cesser d'acheter auprès de Spartoo, si la marque n'y est plus commercialisée.

Si le nombre de produits de grandes marques présenté sur la plateforme de ventes en ligne du Groupe diminuait, cette dernière pourrait devenir moins attractive pour d'autres marques partenaires et/ou d'autres consommateurs et pourrait ainsi engendrer une diminution de la croissance du nombre de clients et la perte de clients actifs, de trafic et de ventes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.5 Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés

Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.

Le succès du Groupe repose en partie sur l'expertise et l'implication de ses principaux collaborateurs et dirigeants, en particulier de ses fondateurs, Boris Saragaglia, Directeur Général, Paul Lorne, *Head Supply Chain*, et Jérémie Touchard, *Head Search Engine Management*. La perte de tout membre de la direction du Groupe pourrait affecter de manière significative et défavorable sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'affaires efficace et le Groupe pourrait être incapable de trouver des remplaçants adéquats.

4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe

Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables

Le succès et la rentabilité du Groupe dépendent du trafic croissant sur ses sites Internet et ses applications mobiles, de la croissance du nombre de ses clients et de leur conversion en acheteurs réguliers sur sa plateforme et ce, pour un coût raisonnable. Le Groupe a réalisé et prévoit de continuer à réaliser des investissements importants pour l'acquisition de nouveaux visiteurs et leur conversion en acheteurs, y compris au moyen d'une stratégie marketing déployée dans de nombreux types de médias traditionnels.

Ces investissements incluent des dépenses importantes pour le marketing traditionnel, en particulier la publicité télévisée et la radio, qui pourrait néanmoins ne pas aboutir à l'acquisition de nouveaux clients dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Le Groupe effectue également beaucoup de marketing en ligne, tel que le marketing sur les moteurs de recherche, le marketing sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des marques opérant sur Internet. Ces partenariats pourraient ne pas réussir à générer la quantité de trafic attendue et les visiteurs attirés sur la plateforme du Groupe par de telles campagnes pourraient ne pas effectuer le volume d'achats attendu.

En outre, le prix de ces initiatives marketing pourrait augmenter à l'avenir, notamment en raison de modifications des modèles économiques ou des médias utilisés. Le Groupe ne peut garantir que ses efforts de marketing lui permettront de développer la notoriété de sa marque, de favoriser la croissance du nombre de ses visiteurs ou d'augmenter ses ventes. Les ventes nettes générées par les nouveaux clients acquis grâce à ces démarches pourraient finalement ne pas couvrir le coût engagé pour les acquérir. Enfin, dans les marchés où le Groupe a atteint un certain niveau de pénétration tels que la France, l'acquisition de clients supplémentaires pourrait devenir plus difficile et plus coûteuse. Si les efforts de marketing du Groupe ne parvenaient pas à attirer un nombre suffisant de nouveaux visiteurs et à les convertir en acheteurs et ce, à un coût raisonnable, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe considère que l'acquisition de nombreux visiteurs résulte du bouche-à-oreille et de recommandations émanant de clients existants. Le Groupe doit veiller à ce que les clients existants demeurent satisfaits de ses services afin de continuer à faire l'objet de ces recommandations.

Si les efforts du Groupe pour satisfaire ses clients existants n'aboutissaient pas, il pourrait ne pas être en mesure d'acquérir de nouveaux clients en nombre suffisant pour continuer à développer ses activités ou pourrait être conduit à engager des dépenses marketing beaucoup plus importantes pour acquérir de nouveaux clients, afin d'être en ligne avec ses objectifs ou ses résultats passés.

Une diminution significative de la croissance du nombre de nouveaux clients ou du nombre de visites ou du temps passé sur les sites Internet et les applications mobiles du Groupe par les clients existants aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.4 Risques règlementaires et juridiques

4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution

Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet

En raison de la nature mondiale d'Internet, différents États ou pays étrangers pourraient tenter d'imposer à l'activité du Groupe une réglementation supplémentaire ou nouvelle, ou de prélever des taxes ou impôts supplémentaires ou nouveaux sur les ventes, résultats ou activités du Groupe. Les autorités fiscales étudient actuellement à l'échelle mondiale le traitement fiscal adapté aux entreprises exerçant leur activité dans le commerce électronique. Des réglementations nouvelles ou des modifications des réglementations existantes pourraient assujettir le Groupe ou assujettir ses clients à des taxes additionnelles sur les ventes, le revenu ou à d'autres taxes. Le Groupe ne peut pas prévoir l'effet de telles initiatives. Des impôts nouveaux ou des modifications des règles régissant les impôts existants et, en particulier, les impôts sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes similaires pourraient augmenter le coût de l'activité de commerce électronique et baisser l'attractivité de la publicité et de la vente de produits sur Internet. Ils pourraient également engendrer des augmentations significatives des coûts internes nécessaires au traitement des données et à la collecte et au versement des impôts. Chacun de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux

Dans le cours normal de ses affaires, le Groupe peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre du Groupe et les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

Ainsi, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait selon l'estimation du Groupe avoir, ou aurait récemment eu, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.

L'industrie du commerce en ligne, de même que l'industrie de la mode en général, se caractérise par une défense rigoureuse des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe pourrait faire l'objet de poursuites affirmant qu'il a violé, détourné ou porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la technologie de tiers, y compris du fait de l'affichage, de la publicité, de la distribution ou de la vente de

produits fournis par des tiers ou de la vente des produits de ses marques propriétaires qui auraient prétendument porté atteinte aux droits de tiers, tels que des marques, des dessins et modèles ou des droits d'auteur. Il pourrait aussi être exposé aux risques causés par de telles poursuites engagées à l'encontre de ses fournisseurs ou de ses prestataires de services externes. L'ensemble de ces poursuites pourraient porter sur les produits issus des marques propriétaires du Groupe offerts en magasins ou sur la marketplace, les produits issus des marques partenaires du Groupe commercialisés sur la marketplace mais aussi sur la technologie développée par le Groupe (y compris les services pour compte de tiers).

Le Groupe a pu faire face par le passé et continue de faire face à des accusations régulières pour contrefaçon de produits commercialisés sur sa marketplace. Ces poursuites pourraient soulever des problématiques juridiques complexes, entraîner des retards ou des perturbations et accaparer le personnel technique et la direction du Groupe. Le Groupe pourrait supporter des frais importants afin de se défendre contre ces allégations et ce, sans garantie de succès.

De nombreuses parties adverses potentielles ont la capacité de mobiliser des ressources considérablement plus importantes pour faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle et se défendre face aux poursuites qui pourraient être engagées à leur encontre. De plus, à mesure que l'activité du Groupe s'étend et que le nombre de ses concurrents dans ses marchés augmente, les actions à son encontre pourraient augmenter tant en nombre qu'en importance. En cas de succès, le demandeur pourrait obtenir un jugement contre le Groupe le condamnant au paiement de dommages et intérêts importants ou l'empêchant d'exercer son activité comme il le faisait historiquement, ou comme il souhaiterait le faire à l'avenir. Le Groupe pourrait également être contraint de payer des redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle dont il a besoin pour exercer son activité. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être disponibles ou ne pas l'être à des conditions commerciales acceptables. Dans ce cas, le Groupe pourrait être contraint de développer sa propre technologie, ce qui pourrait être coûteux et/ou ne pas aboutir.

4.5 Risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2023 d'un montant de trésorerie disponible de 14 267 milliers euros et d'un montant de fonds propres de 32 128 milliers euros.

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2023 était de 25 994 milliers d'euros. Tous les covenants étaient respectés au 31 décembre 2023 ou ont fait l'objet d'une lettre de dispense de la banque.

A la date du Rapport de gestion la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

5. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE

5.1 Prise de participations et prise de contrôle

Les filiales et les sociétés contrôlées par Spartoo, au 31 décembre 2023 sont présentées à la section 1.2.

Conformément aux dispositions aux articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1, I, 1° du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du cinquième, du dixième, du vingtième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital ou des droits de vote d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française ou n'a pris le contrôle d'une telle société.

5.2 Participations croisées et actions d'autocontrôle

La Société n'a réalisé aucune des opérations visées à l'article R. 233-19, al. 2 du Code de commerce.

5.3 Liste des succursales de la Société

La Société ne compte aucune succursale.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

6.1 Composition de l'actionnariat - Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-dessous, l'identité des actionnaires possédant plus 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2023.

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
Fondateurs	2 013 122	11,0%	2 013 122	11,1%
Highland	2 867 401	15,7%	2 867 401	15,8%
Endeavour	1 229 272	6,7%	1 229 272	6,8%
Sofina	2 414 318	13,2%	2 414 318	13,3%
Fips Tech Growth Secondary	945 026	5,2%	945 026	5,2%
DES Holdings V	1 410 396	7,7%	1 410 396	7,8%
Trocadero	1 035 909	5,7%	1 035 909	5,7%
Auto-détention (autodétention historique + contrat de liquidité)	89 455	0,5%		
Flottant	6 223 189	34,1%	6 223 189	34,3%
Total	18 228 088	100%	18 138 633	100%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

6.2 Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions

6.2.1 Bilan annuel de la mise en œuvre du programme de rachat

Conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 2 novembre 2025.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la pratique de marché admise par l'AMF en matière de contrat de liquidité sur actions, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations dans les conditions et conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements en vigueur, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ces filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la loi et de la règlementation en vigueur, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la 10ème résolution ci-dessous et dans les termes qui y sont indiqués, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice écoulé, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (EUROPE) SA, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement.

Conformément à l'article L. 225-11, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 384 941 au cours moyen unitaire de 0.49€ pour un montant total de 568 743 € ;
- Nombre d'actions vendues : 405 192, au cours moyen unitaire de 0.54 € pour un montant total de 189 170€ ;Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité ;
- Réallocation : néant ;
- Frais de négociation : néant ;
- Nombre d'actions détenues au nom de la Société au 31/12/2023 : 61 255 (soit 0.35% du capital social), d'une valeur nominale de 0.02 € chacune, pour une valeur globale évaluée à 25 615€, compte tenu du cours d'achat de 0.42 €.

6.2.2 Description du programme de rachat

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle mixte du 7 mai 2024 de renouveler, par anticipation, l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du 3 mai 2023.

Cette nouvelle autorisation, annulerait et remplacerait pour la période restant à courir et les montants non utilisés, celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023 dans sa septième résolution.

Cette nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation, permettrait à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% ou de 5%, selon les cas, du capital) en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal des titres : sur la base du capital social actuel de la Société, un nombre théorique de 1 822 809 actions représentant 10% du capital ;
- le prix maximum d'achat serait fixé à 10 €, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 18 228 090 €.

Etant précisé que ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés en cas d'opérations affectant le capital social de Spartoo.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de cette autorisation.

6.3 Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)

La Société est cotée sur Euronext Growth, depuis le 7 juillet 2021, sous le code mnémonique ALSPT - FR00140043Y1.

Au titre de l'exercice 2023, 8 603 896 titres Spartoo ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 4 932 986 € et un taux de rotation du capital de 47,20 %.

Introduit au cours de $6,53 \in$ le 7 juillet 2021, le titre Spartoo a connu en 2023, un cours au plus haut de $0,922 \in$ (contre $3,92 \in$ en 2022) et au plus bas de $0,33 \in$ (contre $0,60 \in$ en 2022).

6.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par des personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2023 figurent, conformément aux articles L.441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, dans le tableau ci-dessous :

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au l de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Factures re terme est é	çues non rég	glées à la da	te de clôture	de l'exercice	dont le	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
				•	(A) Tranc	he de retard	de paiement	•	•			' ' '
Nore de factures concernées	962		<u></u>	<		1517	1 626 701		>			14 594
Montant total des factures concernées HT		2 026 493	626 896	608 558	1 341 237	4 603 184		1 021 664	452 071	257 338	710 584	2 441 657
% du montant total des achats HT de l'exercice		2,1%	0,6%	0,6%	1.4%	4,7%			>><			
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice				<				0.87%	0,39%	0,22%	0,61%	2,09%
de l'exercice		(B) F	actures exc	lues du (A)	relatives à d	les dettes et	créances litigi	euses ou non co	mptabilisée	s	1	•
Nore de factures exclues	0						0		•			
Montant total des factures exclues	0						0					
				ce utilisés	contractuel	ou délai léga		41-6 ou article L.		de de com	merce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		ractuels : 60 ux : 60 jours	jours				Délais contrac Délais légaux	tuels : 1 à 90 jours : 60 jours	S			

7.2 Prêts interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts mentionnés à l'article L. 511-6, 3 bis, al. 1 du Code monétaire et financier.

7.3 Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue et/ou autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes vont maintenant vous donner lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui rend compte :

- du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation faite de ces délégations, telles que synthétisées dans un tableau récapitulatif.

La Société ayant fait le choix de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (le "Code Middlenext"), ce rapport inclut également les informations requises par les recommandations du Code Middlenext que la Société a décidé d'adopter.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mars 2024. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

1.1 Modalités d'exercice de la gouvernance

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la Société, le Conseil d'administration est compétent pour choisir les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de la réunion du 17 juin 2021 de ne pas dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et de confier les fonctions de Président Directeur Général à M. Boris Saragaglia.

Il a été considéré que cette option en faveur de l'unicité des fonctions de président et de directeur général constitue un facteur efficace de gouvernance, compte tenu de l'organisation du groupe Spartoo.

1.2 La Direction Générale

1.2.1 Le Président Directeur Général

1.2.1.1 Les fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au Directeur Général lui sont applicables.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Société, Monsieur Boris Saragaglia organise et dirige également les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.2.1.2 Portait du Président Directeur Général

Monsieur Boris Saragaglia

Président Directeur Général de la Société

Né le : 15 janvier 1982 à La Tronche (38)

Nationalité : Française

Adresse: 16 rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble

Diplômé de l'Ecole des Mines Telecom Atlantique et d'HEC Paris, Monsieur Boris Saragaglia a cofondé spartoo.com en 2006. Il est également à l'origine de la création, en 2000, du premier portail gratuit de soutien scolaire.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandats internes :

Directeur Général de la Société Fashion and Fashion;

Gérant de la Société Toostores R1 et de la Société Too Online.

Mandat externe :

Président de la Société Baobab.

1.2.2 Les Directeurs Généraux Délégués

1.2.2.1 Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Directeur Général, donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général Délégué. A cet effet, le Conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs des Directeur Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2021 a désigné trois Directeurs Généraux Délégués, dont les portraits sont dressés à la section 1.2.2.2 ci-dessous, et qui disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.2.2.2 Portraits des Directeurs Généraux Délégués

Paul Lorne - Directeur Général Délégué et co-fondateur

Paul Lorne est un ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un master d'HEC Paris. Il est co-fondateur et directeur général délégué de la société Spartoo. Il a également accédé aux fonctions de gérant de la société Toopost, créée en 2006 et spécialisée dans l'activité

d'affrètement et de transport logistique. Il a été nommé représentant permanent de la société Toobrands.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandat interne :

Gérant de la Société TOOPOST.

Mandat externe :

Président de la Société LOXR.

Aymeric Moser - Directeur Général Délégué et Directeur Marketing

Aymeric Moser est diplômé de Montpellier Business School (anciennement ESC Montpellier). Il a débuté sa carrière en tant que Directeur de clientèle chez Advertising.com (groupe AOL), puis a rejoint Spartoo.com en 2008 en tant que responsable marketing. Il prend tour à tour les responsabilités des équipes Marketplace, communication, informatique, infographie et datascience, pour devenir directeur général délégué du groupe en 2022.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

Directeurs généraux délégués dont les mandats ont cessé au cours de l'exercice 2023 :

Jean-François Clei - Directeur Général Délégué et Directeur de l'offre

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

Stéphane Bulliod - Ancien Directeur Général Délégué et Directeur général filiale logistique

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés durant l'exercice 2023 :

Mandat interne :

Directeur Général de la Société TOOLOG.

Mandat externe :

Président de la Société MATILOG.

1.3 Le Conseil d'administration

1.3.1 Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est synthétisée dans le tableau figurant ci-après :

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
M. Boris Saragaglia	Président Directeur Général	Nomination : Conseil d'administration du 17 juin 2021 (Président) Nomination : AG du 4 juin 2021 (administrateur) Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Masculin	42 ans	Française	Comité des risques (Président)	En cours: Mandats internes: Directeur Général de la Société Fashion and Fashion; Gérant de la Société Toostores R1 et de la Société Too Online. Mandat externe: Président de la Société Baobab. Antérieurs: Néant.	Fondateur
M. Niels Court- Payen	Administrateur	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021 Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Masculin	64 ans	Française	Comité des nominations et des rémunérations	En cours: Niels représente A Plus Finance pour une dizaine de PME notamment: - Membre du conseil surveillance Acropole Bati représentant APF - Membre du conseil surveillance Claranor représentant APF - Membre du conseil surveillance Extruflex représentant APF - Membre comité stratégique Alsos représentant APF - Membre comité stratégique Ametys Beauté représentant APF - Membre comité stratégique Kokoon représentant Bellini Partners	Expérience significative dans la finance d'entreprise

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
Sofina, représentée par M. Anthony Keusters	Administrateur	Nomination : AG du 4 juin 2021 Échéance du mandat : AG	Masculin	37 ans	Belge	Comité d'audit Comité des risques	- Membre comité stratégique Financière Passage représentant Bellini Partners - Membre comité stratégique K international (Kulker) représentant APF - Membre comité stratégique Nathalie Blanc représentant APF - Membre comité stratégique Xenios (Thelem) représentant Bellini Partners Antérieurs: Néant. En cours: Administrateur indépendant des sociétés suivantes: Cleo Itd	Expérience dans le domaine de l'investissement, des fusions acquisitions, de la finance d'entreprise et de la fiscalité
		statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023					Drylock Technologies Lillydoo GmbH Sofindev SparkX Sportainment Group Antérieurs: Néant.	
BIN, représentée par Mme Béatrice Lafon	Administrateur indépendante	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021	Féminin	64 ans	Française	Comité d'audit (Président) Comité des nominations et	En cours :	Expérience significative dans les domaines de l'achat et du merchandising,

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
		Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023				des rémunérations	Présidente du conseil d'administration des sociétés suivantes: CROSSTOWN Dough Ltd Comptoir Group Pic Administratrice indépendante des sociétés suivantes: The Business Intelligence Network Ltd Cloud Nine Ltd SPARTOO Hilding Anders Holding 3 AB Autres: Co-fondatrice de la société Origin Innovation Ltd Membre fondateur du Leadership Council de CausaLens Antérieurs: Administratrice de Penca Group, Orsay Gmbh, Pimberly Ltd, Fashion Artists Ltd, Maison Lafon Ltd Présidente du conseil d'administration de Wave Direct Ltd, Handbag Clinic Ltd	de la stratégie et du développement

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
Mme Sylvie Colin	Administrateur indépendante	Cooptation: Conseil d'administration du 17 juin 2021 Echéance du mandat: AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Féminin	59 ans	Française	Comité d'audit Comité des nominations et des rémunérations (Président) Comité des risques	En cours : Administratrice de Maisons du Monde Administratrice de Bimba y Lola Antérieurs : Membre du Conseil de Surveillance de Carré Blanc Directrice Générale de KENZO MODE	Expérience dans le secteur du Retail

Monsieur Boris Saragaglia, Président Directeur Général

Se référer à la section 1.2.1.2 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Monsieur Niels Court-Payen, administrateur

Niels dispose de trente années d'expérience dans l'univers du Private Equity. Avant de fonder la société de gestion A Plus Finance en 1998, il a travaillé plus d'une quinzaine d'années pour le groupe Paribas. Au sein des équipes de Paribas Affaires Industrielles (PAI), Niels a été successivement Responsable d'opérations transnationales, Responsable d'investissements dans le secteur des Médias et chargé de montages MBO - LBO pour des PME en France.

Depuis 1998, Niels est le président fondateur d'A plus Finance dont le total des actifs sous gestion atteint désormais plus de 1.200 M€. Homme clé des fonds de Private Equity, il a notamment créer des fonds de capital-transmission dédiés aux PME et développé un portefeuille de plus de 40 participations en Private Equity.

Sofina, représentée par Monsieur Anthony Keusters, administrateur

Monsieur Anthony Keusters est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en fiscalité. Il a également fait des études dans le domaine de la finance. Il a commencé sa carrière en qualité de fiscaliste chez Deloitte. Par la suite il a rejoint Sofina en qualité de Juriste Fiscaliste et désormais membre de l'équipe dédiée aux investissements.

BIN, représentée par Madame Béatrice Lafon, administratrice indépendante

Forte d'une expérience de plus de 40 ans dans le secteur de la vente au détail en Europe et aux États-Unis, Béatrice a exercé les fonctions de directrice générale de grands groupes au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis pendant presque 20 ans.

Béatrice occupe depuis 2016 les fonctions de Présidente ou administratrice indépendante dans diverses sociétés et assiste en qualité de coach d'entreprise, les créateurs d'entreprise dans le développement de leur activité.

Madame Sylvie Colin, administratrice indépendante

Diplomée d'une Licence de Langues à la Sorbonne en 1985 et de l'école de commerce ESCEM Tours, en 1988, Sylvie a accompagné la croissance de nombreuses marques de mode, plus spécifiquement dans l'univers du Retail, sur des positionnements différents.

Tout d'abord, pendant 10 ans, dans des fonctions de Direction de Collection au sein du groupe ETAM, elle a intégré en 2001 le groupe CHANTELLE dans une mission de Direction Produit et Communication. Elle a ensuite successivement pris en charge la Direction Générale des marques CAROLL entre 2007 et 2014, MAJE de 2014 à 2017 et a rejoint le groupe LVMH en tant que Directrice Générale de la Maison Kenzo, de mi 2017 à fin 2021. Elle a siégé au Conseil de Surveillance de Carré Blanc, pendant 5 ans et est administratrice indépendante de Spartoo depuis juillet 2021.

1.3.3 Administrateurs indépendants

La Société dispose de 2 administrateurs indépendants, Madame Sylvie Colin et la société BIN représentée par Madame Béatrice Lafon, soit 40 % du nombre total d'administrateurs. Le Conseil d'administration considère en effet que ces dernières répondent depuis leurs nominations respectives à la recommandation n° 3 du Code Middlenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

1.3.4 Représentation équilibrée entre hommes et femmes

A la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont deux femmes, Béatrice Lafon (en sa qualité de représentante permanente de la société BIN), et Sylvie Colin, soit 40% des administrateurs.

La Société respecte les règles de représentativité homme/femme au Conseil d'administration.

1.3.5 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société et chacun de ses comités se sont réunis aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
Conseil d'administration		
2 février 2023	4/5	80%
16 mars 2023	4/5	80%
31 mars 2023	3/5	60%
3 mai 2023	4/5	80%
23 mai 2023	4/5	80%
20 juillet 2023	4/5	80%
28 septembre 2023	3/5	60%
16 novembre 2023	5/5	100%
Comité d'audit		
16 mars 2023	3/3	100%
28 septembre 2023	3/3	100%
Comité des nominations et des rémunérations		
8 février 2023	2/3	67%
Comité des risques		
16 mars 2023	3/3	100%

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2024, les administrateurs ont été invités, conformément aux recommandations du Code Middlenext, à se prononcer sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

1.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et la Direction Générale

Comme recommandé par le Code Middlenext, le Conseil d'administration veille à mettre en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. Ainsi, conformément à l'article IV - Obligations de révélation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

"Chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil :

- dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente;
- dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci :
 - toute rémunération et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos,
 - le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis;
- tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail;
- tout régime de retraite supplémentaire souscrit par la Société à son profit ;
- tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice ;
- au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur; et
- toutes les données nécessaires à l'établissement par la Société de liste d'initiés."

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, de conflits d'intérêts potentiels entre (i) la Société et les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, et (ii) les prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques et la direction générale de la Société.

1.5 Obligation de conservation relative aux attributions gratuites d'actions

Conformément à l'article L. 225-197-1, II., alinéa 4, du Code de commerce, les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux sont soumises à une obligation de conservation au nominatif, pendant la durée de leur mandant, d'au moins 10% des actions attribuées gratuitement.

2. DECLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A la suite de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth, la Société met en œuvre des principes de gouvernance conformes aux recommandations du Code Middlenext qu'elle a

adoptées, dans la mesure notamment où ces recommandations sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le Code Middlenext peut être consulté sur le site internet de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil d'administration du 14 mars 2024 a pris connaissance des recommandations et des éléments présentés dans la rubrique "*Points de vigilance*" du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous détaille l'avancement des réflexions de la Société quant à l'application des principes du Code Middlenext :

- la Société estime être en conformité avec les recommandations du code Middlenext figurant dans le tableau sous la rubrique "Adoptée" ;
- pour les points R5 et R8, la Société mènera une réflexion sur ces sujets lorsque ceux-ci se présenteront à elle.

Recommandations du code Middlenext	Adoptée	Non Adoptée
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
au sein du conseil		
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	-
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	-
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	-
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	-
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social ¹	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires ²	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

-

¹ Outre leurs mandats sociaux, Monsieur SARAGAGLIA et Messieurs Lorne et Moser disposent d'un contrat de travail. En raison de ses fonctions de Président-Directeur général, le contrat de travail de Monsieur SARAGAGLIA est toutefois suspendu.

² La Société n'a pas mis en place, au bénéfice des mandataires dirigeants, de régimes de retraites supplémentaires à prestations définies.

3. CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2022	Utilisation de la délégation
14 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.	social à la date de la décision de leur attribution par le	38 mois	Attribution gratuite de 812.390 actions ordinaires décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juillet 2022 et de 5.992 actions ordinaires décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2023.

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2023	Utilisation de la délégation
gème résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 à L. 225-134, L. 22-10-49, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 182.280 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
10 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, et L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 36.364 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
11 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital, par émission d'actions et/ou de valeurs	Augmentation de capital : 36.364 euros plafond commun à celui fixé au titre de	26 mois	Néant

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2023	Utilisation de la délégation
	mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au paragraphe 1° de l'article L. 411 -2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	la 10ème résolution et s'impute sur ce dernier Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros		
12 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes, conformément aux articles L. 225-129 et suivants, et L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce.	Augmentation de capital : 36.364 euros plafond commun à celui fixé au titre de la 10ème résolution et s'impute sur ce dernier Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	18 mois	Néant
13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.	Augmentation de capital : 50.000 euros	26 mois	Néant
14ème résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Fixation des limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la Société des délégations ou autorisations prévues aux résolutions 9 à 12.	Augmentation de capital : 182.280 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	N/A	Néant

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2023	Utilisation de la délégation
15ème résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.	15% de l'émission initiale	18 mois	Néant
16 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, conformément aux dispositions des articles L. 225- 129-6 et L. 225- 138-1 du Code de commerce, et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.	Augmentation de capital : 3% du capital social	18 mois	Néant



SPARTOO S.A.

16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Cor	npte de résultat consolidé	58
Bila	an consolidé	59
Tab	leau des flux de trésorerie	60
Tab	leau de variation des capitaux propres consolidés	61
Not	es annexes aux états financiers consolidés	61
1.	Informations générales et faits significatifs de l'exercice	61
2.	Principales méthodes comptables	62
3.	Regroupement d'entreprises	68
4.	Chiffre d'affaires	69
5.	Information sectorielle	69
6.	Achats consommés	70
7.	Autres produits d'exploitation	
8.	Autres charges externes	70
9.	Charges de personnel	70
10.	Dotations aux amortissements et aux provisions	71
11.	Résultat financier	71
12.	Résultat exceptionnel	71
13.	Impôt sur les bénéfices et impôt différé	72
14.	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	73
15.	Immobilisations corporelles	74
16.	Immobilisations financières	75
17.	Stocks	75
18.	Créances clients	76
19.	Autres créances et comptes de régularisation	76
20.	Disponibilités	77
21.	Capitaux propres	77
22.	Provisions	79
23.	Emprunts et dettes financières	79
24.	Dettes fournisseurs	80
	Autres dettes et comptes de régularisation	
	Informations relatives au tableau des flux de trésorerie	
27.	Effectif	82
28.	Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants	82
29.	Transactions avec les parties liées	82
30.	Honoraires des commissaires aux comptes	82
	Engagements hors bilan	
32.	Evénements postérieurs à la clôture	82
33	Sociétés consolidées	83

Compte de résultat consolidé

		Exercice clos le	31 décembre
(en milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	4 - 5	142 917	149 053
Achats consommés	6	(68 900)	(71 885)
Marge brute		74 018	77 168
Autres produits d'exploitation	7	4 786	4 554
Autres charges d'exploitation	8	(56 629)	(63 649)
Charges de personnel	9	(15 923)	(15 550)
Impôts et taxes		(716)	(785)
Dotations aux amortissements et provisions	10	(6 330)	(6 398)
Résultat d'exploitation avant dépréciation de l'écart d'acquisition		(794)	(4 661)
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dépréciation de l'écart d'acquisition		(794)	(4 661)
Produits financiers		176	508
Charges financières		(658)	(825)
Résultat financier	11	(483)	(317)
Produits exceptionnels		715	635
Charges exceptionnelles		(1 921)	(206)
Résultat exceptionnel	12	(1 206)	428
Résultat des entreprises intégrées avant impôt		(2 482)	(4 550)
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	13	612	(25)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 870)	(4 575)
Dont:			
Résultat net - part du Groupe		(1 870)	(4 575)
Résultat net - part des minoritaires		-	-
Résultat par action (en euros)		(0,10)	(0,25)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,10)	(0,25)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes		
ACTIF		Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Immobilisations incorporelles	14	4 921	5 013
Dont écarts d'acquisition		3 719	3 719
Immobilisations corporelles	15	6 731	7 213
Immobilières financières	16	558	541
Actif immobilisé		12 210	12 767
Stocks et encours	17	53 583	58 676
Créances clients	18	6 707	7 753
Autres créances et comptes de régularisation	19	8 500	11 338
Disponibilités	20	14 267	9 422
Actif circulant		83 057	87 189
TOTAL DEL'ACTIF		95 266	99 956
PASSIF		Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Capitaux propres	21		
Capital		365	365
Prime d'émission		61 658	61 658
Réserves et résultat consolidés		(29 920)	(28 057)
Autres		25	<u> </u>
Total des capitaux propres part groupe		32 128	34 077
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		32 128	34 077
Provisions pour risques et charges	22	1 193	1 257
Dettes			
Emprunts et dettes financières	23	25 994	24 308
Dettes fournisseurs	24	19 208	25 198
Autres dettes et comptes de régularisation	25	16 744	15 117
Total des dettes		61 946	64 623
TOTAL DUPASSIF		95 266	99 956

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 870)	(4 575)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la		(1 670)	(4 373)
trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	26	3 117	2 506
- Variation des impôts différés	13	(620)	2 300
- Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie	12	(26)	4
- Elimination des les dictes nux sans effet de tresofene - Elimination du résultat de cession d'immobilisations	12	93	89
- Elimination du résultat de cession d'inhobilisations - Elimination du résultat latent de change sur comptes-courants & autres	12	93	09
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		695	(1 976)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		0)3	(1 7/0)
- Stocks et encours	17	3 746	(13 631)
- Clients et comptes rattachés	18	924	(15031)
- Autres créances	19	3 064	(2 170)
- Fournisseurs et comptes rattachés	24	(5 995)	(586)
- Autres dettes	25	2 016	(734)
- Créances et dettes d'impôt courant	23	95	(14)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	•	4 545	(20 629)
Finality of the solution general part activity	-	4 5 4 5	(20 02)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	26	(1 364)	(1 470)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	3	-	(1 482)
Cessions d'immobilisations	12	53	-
Variation des autres immobilisations financières		(5)	7
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	•	(1 316)	(2 944)
•	•		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation de capital		-	90
Augmentation d'emprunts	23	8 000	6 000
Remboursement d'emprunts	23	(6 367)	(6 181)
(Achat) / Vente d'actions propres		(1)	(32)
Augmentation des subventions d'investissement		31	-
Variation nette des autres dettes financières	_	54	38
Trésorerie nette provenant des activités de financement		1 716	(86)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		4 945	(23 658)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		9 421	32 834
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation	_	(100)	246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-	14 267	9 421
The committee of the control of the control	10	14067	0.422
Trésorerie et équivalents de trésorerie Découverts bancaires	19	14 267	9 422
	23	(0)	(1)
Trésorerie nette à la clôture		14 267	9 421

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Actions propres	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2022	18 182 178	364	61 569	(23 481)	239	(309)	38 381
Augmentation de capital	45 910	1	89	-	-	-	90
(Achat) / Vente d'actions propres		-	-	-	-	(32)	(32)
Variation de la réserve de conversion .		-	-	-	212	-	212
Résultat de l'exercice 2022		-	-	(4 575)	-	-	(4 575)
Au 31 décembre 2022	18 228 088	365	61 658	(28 056)	451	(341)	34 076
(Achat) / Vente d'actions propres		-	-	-	-	(1)	(1)
Variation de la réserve de conversion .		-	-	-	(84)	-	(84)
Variation subventions d'invest		-	-	6	-	-	6
Résultat de l'exercice 2023		-	-	(1 870)	-	-	(1 870)
Au 31 décembre 2023	18 228 088	365	61 658	(29 920)	367	(342)	32 128

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Informations générales

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, l'achat et la vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, de prêt-à-porter et d'autres accessoires dans l'univers de la mode.

Le Groupe a développé sa plateforme de e-commerce sur laquelle il propose à des clients une large offre, plus de 10 000 marques, vendues directement, modèle achat-revente, ou vendues par des marchands partenaires, activité de place de marché (« market place »). Il réalise également des ventes en magasins (plus de quarante points de vente à fin décembre 2023), ainsi que des ventes à des détaillants.

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, ecommerçants ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement de e-commerçants souhaitant se développer et de magasins désirant se digitaliser.

Le Groupe exerce son activité en France et à l'international.

Spartoo est domiciliée en France. Son siège social est situé 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE.

Fait significatif de l'exercice

Au cours de l'année 2023, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités.

La société a gagné en première instance la procédure judiciaire à l'encontre de la société Nike European Operations Netherland sur le motif d'entente anti-concurrentielle. La société Nike European Operations Netherland a été condamnée à verser la somme de 2 523 milliers d'euros à Spartoo SA, montant qui a été reçu en juillet 2023. La société Nike European Operations Netherland a fait appel de ce jugement. Aucun produit n'a été constaté dans les comptes. Le montant reçu figure au bilan sur la ligne « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Le Groupe comprend SPARTOO S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « SPARTOO »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 mars 2024.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.2. Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euro le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en euros et arrondis ensuite au millier d'euro le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

2.3. Méthodes de consolidation et de conversion

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

Transactions réciproques

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions réciproques sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Spartoo et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation en euro selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la clôture,
- Les charges et produits sont convertis en euro en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion.

2.4. Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

La Direction Générale a jugé que les écarts d'acquisition du Groupe, affectés à Spartoo UK, à Fashion & Fashion et la société Lysera n'avaient pas de fin de vie identifiée, dès lors que ces sociétés exerçaient une activité dans un écosystème comparable à Spartoo. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il apparaît, lors d'un test de dépréciation, que la valeur actuelle du groupe d'actifs auxquels l'écart d'acquisition est affecté (en général une filiale) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur actuelle est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés exprimée en multiple de chiffre d'affaires et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Au cas où un complément de prix doit être versé en fonction de réalisations futures, il est évalué dès l'acquisition avec les éléments prévisionnels dont dispose la société. S'il dépasse l'évaluation initiale, la différence est constatée en écart d'acquisition.

2.5. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, comprennent essentiellement des droits au bail, ainsi que des logiciels, évalués à leur coût d'acquisition et des dépenses de construction de la plateforme technologique, qui sont amortis sur une durée de 3 ans.

L'activation de la production immobilisée concernant la plateforme technologique répond aux six critères énoncés par l'art. 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 en l'occurrence (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la plateforme technologique en vue de sa mise en service, (ii) l'intention de l'achever et de l'utiliser, (iii) la capacité à l'utiliser, (iv) la façon dont cette plateforme générera des avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la Société de revoir sans cesse la configuration de sa plateforme technologique pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et pour poursuivre la croissance de son activité, (v) la disponibilité de ressources, tant techniques que financières, appropriées pour achever son développement et l'utiliser et (vi) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à cette plateforme technologique, à savoir le coût des prestations réalisées par des fournisseurs, ainsi que la valorisation des temps passés par les salariés.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Agencements et aménagements

3 à 12 ans

Divers matériels

2 à 7 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe comptabilise en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode prévue par le Règlement ANC n°2020-01 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le cadre des opérations de cession-bail, le bail est considéré comme une locationfinancement lorsque le cédant conserve les risques et avantages résultant du bien loué et dans ce cas aucune cession n'est réputée avoir eu lieu en consolidation. Le bail consécutif à l'opération de cession-bail réalisée par le Groupe est considéré comme une location financement et présenté dans les comptes consolidés selon la méthode mentionnée ci-dessus.

2.7. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués au prix d'achat net selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits et les encours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks de matières premières sont dépréciés sur la base des perspectives d'utilisation : la Société évalue les stocks de matières premières devenus obsolètes ou excédentaires et les déprécie par différence entre le prix d'achat et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de marchandises et de produits finis sont dépréciés selon l'ancienneté des produits : un taux de dépréciation est calculé par saison et par produit, sur la base des données réelles historiques.

2.9. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients professionnels font l'objet d'analyses individuelles et sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances sur les clients particuliers sont dépréciées selon leur ancienneté et selon un taux de dépréciation calculé sur la base des données réelles historiques.

2.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen et des dispositions de la loi Fillon.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

A fin 2023, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite de 60 à 67 ans à l'initiative du salarié, afin d'intégrer les dispositions de la loi portant réforme des retraites (LFRSS pour 2023 publiée le 15 avril 2023)
- taux d'actualisation : 3,20% correspondant au taux IBOXX Corporates AA (3,75% en 2022)
- taux de revalorisation des salaires : 1,50% (1,50% en 2022)
- table de mortalité : INSEE 2022

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

2.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisées à la valeur de remboursement.

2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Modèle achat-revente sur la plateforme de e-commerce, ventes en magasins et aux détaillants

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de marchandises est reconnu au moment de la livraison des produits.

Modèle place de marché

Le Groupe met à disposition de marchands sa plateforme e-commerce, anime les ventes et gère la relation avec les clients - encaissement et service client -, mais n'assure pas la livraison des produits qui partent de l'entrepôt du marchand. Le Groupe agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires généré correspond à la commission qu'il perçoit à ce titre.

Services aux tiers

Le chiffre d'affaires généré par les prestations de services est reconnu à l'achèvement de la prestation.

2.14. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

2.15. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.16. Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action après dilution prend en compte la conversion de l'ensemble des bons de souscription en circulation.

L'effet sur le résultat dilué par action des options donnant droit à la souscription d'actions est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds.

Si le résultat de l'exercice est une perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, conformément à l'avis OEC n°27 §3.

2.17. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les autres actifs incorporels et les provisions pour risques et charges. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

3. Regroupement d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprises ni de modification de périmètre de consolidation n'ont eu lieu en 2023.

En juillet 2022, le Groupe avait acquis 40% des actions de la société Lysera et de sa filiale détenue en totalité.

Les titres ont été acquis pour un montant de 1 000 milliers d'euros et concomitamment une augmentation de capital de 1 000 milliers d'euros a été souscrite par le Groupe en totalité, portant le pourcentage de détention à 40%, auquel il convient d'ajouter les frais d'acquisition de 64 milliers d'euros.

Ils représentent les actifs et passifs à valeur réelle :

Ecart d'acquisition	1 434	
Immobilisations incorporelles	12	
Immobilisations corporelles	37	
Immobilières financières	40	
Stock net	254	
Clients	58	
Autres créances et comptes de régularisation	155	
Disponibilités	583	
Emprunts bancaires	(280)	
Fournisseurs	(141)	
Autres dettes	(88)	
Prix d'acquisition des titres		2 065

Dans le tableau des flux de trésorerie, l'acquisition des actifs et passifs de Lysera et de sa filiale Andrea s'est traduite par un flux négatif de trésorerie d'un montant de 1 482 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Prix d'acquisition des titres	2 065	
- Trésorerie acquise lors de l'acquisition	(583)	
Flux d'investissement dans le Tableau		1 482
des Flux de Trésorerie		

La contribution de ces deux sociétés dans le chiffre d'affaires s'élevait à 485 milliers d'euros et dans le résultat d'exploitation à 26 milliers d'euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la contribution de ces deux sociétés dans le chiffre d'affaires s'élève à 1 588 milliers d'euros et dans le résultat d'exploitation à 58 milliers d'euros.

4. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2023	2022
Ventes de marchandises	115 047	121 302
Prestations de services	27 870	27 751
Chiffre d'affaires	142 917	149 053

Le chiffre d'affaires se ventile entre la France et l'export comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Ventes de marchandises		
France	62 851	63 432
Export	52 196	57 870
Prestations de services		
France	23 044	22 916
Export	4 827	4 835
Chiffre d'affaires	142 917	149 053

5. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée ci-dessous est fondée sur la même segmentation que celle utilisée pour le reporting interne destiné à la direction générale pour lui permettre d'apprécier les performances passées et de prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources.

Aussi, deux secteurs ont été définis : « B to C », regroupant la vente des marchandises et produits vendus directement aux consommateurs par différents canaux de distribution et « les services aux tiers » représentant essentiellement les services en matière de logistique et transport.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
B to C	125 961	132 417
Services aux tiers	16 957	16 636
Chiffre d'affair es	142 917	149 053

La ventilation du résultat d'exploitation et des actifs employés par secteurs n'est pas fournie en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

6. Achats consommés

(en milliers d'euros)	2023	2022
Achats de marchandises	65 065	85 485
Variation de stock de marchandises	4 047	(13 599)
Production stockée	(213)	
Achats consommés	68 900	71 885

7. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits	668	778
Reprises provisions pour dépréciation des stocks *	3 150	2 716
Reprises provisions pour dépréciation des clients *	104	199
Reprises de provisions pour risques et charges *	573	550
Transferts de charges	291	312
Autres produits d'exploitation	4 786	4 554
* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne		
"Amortissements et provisions" du TFT	3 827	3 464

8. Autres charges externes

(en milliers d'euros)	2023	2022
Logistique et transport	26 403	27 186
Publicité	12 232	18 738
Locations immobilières et mobilières	4 879	3 995
Personnel intérimaire	1 355	1 816
Services bancaires	2 217	2 386
Diverses charges d'exploitation	9 545	9 529
Autres charges d'exploitation	56 629	63 649

Au cours du 1^{er} semestre 2022, le Groupe avait investi 3,3 millions d'euros dans une campagne de publicité TV afin d'augmenter sa notoriété en France.

9. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2023	2022
Salaires et appointements	12 137	11 667
Charges sociales	3 786	3 883
Charges de personnel	15 923	15 550

10. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortis sements	1 557	1 487
Dotations aux amort. location financement	108	393
Dotations aux provisions pour risques et charges	594	568
Dotations provision pour dépréciation de stocks	3 844	3 787
Dotations provisions pour dépréciation de créances	226	162
Dotations aux amortissements et provisions	6 330	6 398

11. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits financiers	163	332
Intérêts d'emprunts	(421)	(262)
Autres charges financières	(174)	(57)
Résultat de change **	(7)	(494)
Provision dépréciation autres créances financières	(21)	-
Provision actualisation engagements retraite*	(23)	165
Résultat financier	(483)	(317)
* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne		
"Amortissements et provisions" du TFT	(45)	165
** dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne		
"Résultat de change"	160	(281)

12. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits de cession d'immobilisations	53	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(146)	(89)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	10
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.	(418)	(104)
Qp subvention reprise en résultat	26	-
Reprise de provision couvrant des charges*	570	101
Reprise de provision non utilisée*	57	456
Dépréciation d'immobilisations*	(9)	(13)
Dotations aux provisions pour dépréc. des stocks*.	(1 248)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges*.	(100)	-
Transferts de charges	-	67
Résultat exceptionnel	(1 206)	428
* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne		
"Amortissements et provisions" du TFT	(729)	544

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 comprend notamment une charge nette (dotation reprise) de 678 milliers d'euros correspondant à une dépréciation complémentaire des stocks André qui avaient été repris dans le cadre de la sortie de TooAndré, ainsi qu'une charge de 362 milliers d'euros liée à la fermeture de l'entrepôt secondaire situé en région lyonnaise

13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

13.1. Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt courant	(8)	(21)
Impôt différé	620	(4)
Charge (Produit) d'impôt courant et différé	612	(25)

13.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Différences temporaires		_
Provisions	673	46
Frais acquisition s/ titres	(330)	(294)
Ecart de conversion passif	12	9
Location financement	(86)	(110)
Provision engagement de retraite	73	72
Impôt différé net actif (passif)	344	(277)

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
A l'ouverture	(277)	(272)
Produit (charge) d'impôt différé	620	(4)
A la clôture	344	(277)

A compter du 1^{er} janvier 2008, la société Spartoo a opté pour une durée de 5 ans pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les sociétés françaises depuis le 1^{er} janvier 2011. Le régime est renouvelé à la fin de chaque période quinquennale.

Par mesure de prudence, aucun actif d'impôt relatif aux déficits reportables n'a été constaté.

Le montant du déficit d'ensemble restant à reporter au 31 décembre 2023 s'élevait à 42 286 milliers d'euros (incluant les déficits de Spartoo UK), dont l'antériorité est présentée cidessous :

(en milliers d'euros)	2023
Avant 2020	32 062
2020	4 669
2021	124
2022	3 943
2023	1 488
Total des déficits reportables	42 286

13.3. Analyse du taux effectif d'impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôt	(2 482)	(4 550)
Taux d'impôt	<u>25,00%</u>	<u>25,00%</u>
Impôt théorique	620	1 137
Déficit de l'exercice non reconnu	(47)	(1 193)
Variation du taux d'impôt	12	3
Suramortissement	-	30
Différences permanentes	27	(2)
Impôt comptabilisé	612	(25)

14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

La valeur brute, les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Plateforme technologique	Logiciels	Autres immo. incorporelles	Ecart d'acquisition	Total immo. incorporelles
Valeurs brutes au 1/1/2022	2 509	723	954	4 813	8 998
Acquisitions	307	30	-	-	336
Entrée de périmètre	-	15	7	1 434	1 457
Cession - Mise au rebut	-	(70)	-	-	(70)
Valeurs brutes au 31/12/2022	2 816	698	961	6 247	10 721
Acquisitions	311	4	-	-	315
Valeurs brutes au 31/12/2023	3 126	704	960	6 247	11 036
dont immobilisations en crédit-bail		97			
Amort. & dépréc. au 1/1/2022	1 958	570	290	2 528	5 346
Dotations aux amortis sements	259	89	58	-	406
Reprise dépréciation	-	(54)	-	-	(54)
Entrée de périmètre	-	10	-		10
Amort. & dépréc. au 31/12/2022	2 217	614	348	2 528	5 708
Dotations aux amortis sements	296	52	58	-	407
Amort. & dépréc. au 31/12/2023	2 514	666	406	2 528	6 116
dont immobilisations en crédit-bail		97			
Valeurs nettes au 1/1/2022	551	153	663	2 284	3 652
Valeurs nettes au 31/12/2022	599	83	612	3 719	5 013
Valeurs nettes au 31/12/2023	612	37	553	3 719	4 921

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition étaient amortis sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors que la Direction a jugé que leur durée de vie n'était pas limitée, l'amortissement a cessé à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux principes retenus par le Groupe au §2.4.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.

La valeur actuelle est calculée selon un multiple de chiffre d'affaires, multiple variant en fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA calculé par rapport au chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société s'assure que ce multiple reste pertinent et prudent en se référant à des valeurs de sociétés de e-commerce comparables, ayant fait l'objet de transactions récentes sur le marché ou cotées en bourse.

Ce test de dépréciation a conclu à ne constater aucune dépréciation complémentaire au 31 décembre 2023. En effet, il a été réalisé avec un taux de croissance sur le chiffre d'affaires négatif pour Spartoo UK et pour Fashion and Fashion et un taux d'EBITDA négatif pour Spartoo UK et pour Fashion and Fashion.

Une dépréciation serait nécessaire si le taux d'EBITDA devenait inférieur à -5%, combiné avec une baisse du chiffre d'affaires.

15. Immobilisations corporelles

La valeur brute, les amortissements et dépréciations sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	M atériel	Agencements	Matériel de	Autres immo.	Total immo.
		rigeneements	bureau	corporelles	corporelles
Valeurs brutes au 1/1/2022	4 408	8 692	1 318	544	14 962
Acquisitions	585	574	18	69	1 246
Cessions	(8)	(147)	(56)	(50)	(261)
Reclassements	6	198	-	(204)	-
Variation de périmètre	22	20	11	-	53
Variation de change	(0)	-	(2)	-	(2)
Valeurs brutes au 31/12/2022	5 013	9 337	1 290	358	15 998
Acquisitions	318	584	17	3	922
Cessions	(49)	(135)	(1)	(6)	(191)
Reclassements	1	-	-	(1)	-
Variation de change	0	-	1	-	1
Valeurs brutes au 31/12/2023	5 283	9 786	1 306	354	16 730
dont immobilisations en crédit-bail	2 694	1 299	99	-	4 092
Amort. & dépréc. au 1/1/2022	3 033	3 092	1 110	258	7 494
Dotations aux amortis sements	505	834	59	91	1 488
Dépréciation	-	(24)	-	-	(24)
Diminution des amortissements	(8)	(81)	(49)	(50)	(187)
Variation de périmètre	5	3	8	-	16
Reclassements	(0)	-	(2)	-	(2)
Amort. & dépréc. au 31/12/2022	3 536	3 824	1 126	298	8 784
Dotations aux amortis sements	284	868	98	17	1 267
Dépréciation	-	(9)	-	-	(9)
Diminution des amortissements	(13)	(27)	(4)	-	(44)
Reclassements	0	-	1	-	1
Amort. & dépréc. au 31/12/2023	3 807	4 656	1 220	316	9 999
dont immobilisations en crédit-bail	2 694	927	99	-	3 720
Valeurs nettes au 1/1/2022	1 375	5 600	208	286	7 468
Valeurs nettes au 31/12/2022	1 477	5 513	164	60	7 213
Valeurs nettes au 31/12/2023	1 476	5 130	86	39	6 731

Exercice 2023

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Exercice 2022

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et autres immobilisations corporelles pour l'entrepôt de 959 milliers d'euros et des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les diminutions des immobilisations corporelles correspondent principalement à la mise au rebut des installations générales et matériel.

16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement des dépôts et cautionnements pour un montant de 541 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (523 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les titres de participation de TOOANDRE demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

La variation des immobilisations financières en 2022 et en 2023 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant au 1 ^{er} janvier	541	508
Variation de l'exercice	17	(8)
Entrée de périmètre	-	40
Montant au 31 décembre	558	541

17. Stocks

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 3	1 décembre 20	022	
(en muiers a euros)	Coût	Dépréc.	Net	Coût	Dépréc.	Net
Matières premières	1 250	(379)	871	1 111	(274)	837
Produits finis	7 7 1 6	(692)	7 024	5 194	(481)	4713
Marchandises	49 870	(4 182)	45 688	56 250	(3 123)	53 127
Total	58 836	(5 253)	53 583	62 555	(3 878)	58 676

La variation de la valeur brute des stocks en 2022 et en 2023 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant brut au 1 ^{er} janvier	62 555	48 738
Variation de l'exercice	(3 746)	13 631
Variation de change	28	(69)
Entrée de périmètre	-	254
Montant brut au 31 décembre	58 836	62 555

La dépréciation a évolué comme suite en 2022 et en 2023 :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(3 878)	(2 815)
Dotation	(5 092)	(3 787)
Reprise	3 720	2 716
Variation de change	(3)	8
Dépréciation au 31 décembre	(5 253)	(3 878)

18. Créances clients

Les créances clients se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Valeur nominale	7 037	7 961
Dépréciation	(330)	(208)
Créances clients nettes	6 707	7 753

La variation de la valeur brute des créances clients en 2022 et en 2023 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant brut au 1 ^{er} janvier	7 961	6 387
Variation de l'exercice	(924)	1 517
Variation de change	1	(2)
Variation de périmètre	-	58
Montant brut au 31 décembre	7 037	7 961

La dépréciation a évolué comme suit en 2022 et en 2023 :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(207)	(244)
Dotation	(226)	(160)
Reprise	104	197
Dépréciation au 31 décembre	(330)	(207)

La ventilation par date d'échéance des créances clients est détaillée dans le tableau cidessous :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Créances non échues	4 741	6 279
Créances échues depuis moins de 3 mois	1 433	1 516
Créances échues depuis plus de 3 mois	864	165
Total des créances clients	7 037	7 961

19. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2023	2022
Rabais et ristournes à recevoir	1 380	2 079
Créances fiscales	2 693	3 058
Crédit d'Impôt courant	9	105
Autres créances d'exploitation	285	551
Compte-courant TOOANDRE	7 979	7 979
Dépréciation du compte-courant TOOANDRE	(7 979)	(7 979)
Charges constatées d'avance	3 576	5 173
Ecart de conversion actif	213	372
Impôt différé actif	344	
Autres créances et comptes de régularisation	8 500	11 338

Toutes les créances sont dues à moins d'un an.

La variation de la valeur brute des autres créances et comptes de régularisation en 2022 et en 2023 se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant au 1 ^{er} janvier	11 338	9 000
Variation de l'exercice	(3 065)	2 185
Variation de l'impôt différé actif	344	-
Variation du crédit d'impôt courant	(95)	-
Variation de la provision d'autres créances	(21)	-
Variation de change	-	(2)
Entrée de périmètre	-	155
Montant au 31 décembre	8 500	11 338

20. Disponibilités

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

21. Capitaux propres

Le capital social est composé de 18 228 088 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,02 euro, le nominal ayant été divisé par 5 lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021. Elles appartiennent toutes à la catégorie des actions ordinaires.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La société a émis des BSPCE ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

	Moda	lités de l'émis	I Nombre total I Nombre		Nombre total		Nombre total	Nombre
Plan	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice	de BSPCE en circulation au 31 décembre 2022	la pe (nombre	s au cours de ériode de BSPCE)	de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2023 *
	Torigine				Attribués	Annulés		2023 **
BSPCE-2009 **	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	16 090	-	(16 090)	_	-
Total	297 240			297 240	-	(16 090)	281 150	1 907 500

^{*} Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires (voir point ci-dessous).

Tant que le bon de souscription n'est pas exercé, aucune écriture n'est enregistrée dans les comptes. Lors de l'exercice du bon de souscription, l'augmentation est comptabilisée comme une augmentation de capital en numéraire, la prime d'émission étant égale à la différence entre les sommes versées par les salariés et le montant de l'augmentation de capital.

^{**} Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€

Plans d'attribution gratuite d'actions

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

	Mod	dalités de l'émis	sion		Mouvemen	nts au cours	
				Nombre maximal	de la p	eriode	Nombre maximal
Plan	Nombre d'actions attribuées*	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan	d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022*	Livrées	Annulées	d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023
2021	25 475	3+0	06/05/2024	114 875	-	(10 000)	104 875
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	818 382	-	(135 419)	682 963
Total	843 857			933 257	-	(145 419)	787 838

^{*} Une attribution complémentaire de 5 992 actions n'avait pas été prise en compte en 2022.

Actions propres

Le Groupe a racheté 5 290 actions propres pour un montant de 117 milliers d'euros dans le cadre de la mise en place du FCPE et figurent en réduction des capitaux propres consolidées.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 3 mai 2023 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la société à un prix maximum de 10 euros. Ce programme a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 3 novembre 2024. Cette autorisation annule et remplace celle donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2022.

Les objectifs de ce programme sont par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions et d'attribution gratuite d'actions,
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Spartoo a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Spartoo pour un montant de 250 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, Spartoo détenait 61 255 actions valorisées au cours moyen de 0,411 euro et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 25 milliers d'euros. Le solde de la trésorerie affectée à l'achat d'actions propres s'élevait à 17 milliers d'euros et figurait dans les immobilisations financières.

Les moins-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2023 se sont élevées à 22 milliers d'euros et ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres.

22. Provisions

	Provisions	Prov.	Provision	Total des
(en milliers d'euros)	pour	engagement	pour perte	provisions
	risques	retraite	de change	provisions
Au 1er janvier 2022	1 106	458	91	1 655
Dotation aux provisions	548	21	372	941
Reprise de provisions	(602)	-	(91)	(693)
Reprise non utilisée	(456)	(191)	-	(647)
Au 31 décembre 2022	596	289	372	1 256
Dotation aux provisions	638	31	261	930
Reprise de provisions	(491)	-	(420)	(911)
Reprise non utilisée	(57)	(26)	_	(83)
Au 31 décembre 2023	686	294	213	1 193

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques comprennent (i) la provision pour points de fidélité d'un montant de 587 milliers d'euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 99 milliers d'euros.

23. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	2023	2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	25 891	24 258
Découverts bancaires	0	1
Compte-courant associés	0	1
Intérêts courus	103	48
Emprunts et dettes financières	25 994	24 308

Début avril 2020, la société SPARTOO a bénéficié de Prêts Garantis par l'Etat d'un montant de 13 millions d'euros répartis entre ses différents établissements bancaires. Elle a opté pour un amortissement de ces prêts sur 5 ans, sans franchise. Le remboursement de l'année 2023 s'élève à 2 594 milliers d'euros. Le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 6 129 milliers d'euros.

Par ailleurs, Spartoo a bénéficié en 2023 de Prêts Participatifs Relance (PPR) d'un montant de 7 000 milliers d'euros ayant une échéance de 8 ans avec un amortissement sur 4 ans à partir de la 5^{ème} année.

Les autres emprunts d'un montant de 12 482 milliers d'euros financent les investissements. Ils portent intérêt à taux fixe variant de 0,85% à 3,70% et sont émis en euros, éliminant ainsi tout risque de sensibilité et de change.

La variation des dettes financières au cours des exercices 2022 et 2023 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Au 1 ^{er} janvier	24 308	24 172
Souscription d'emprunts	8 000	6 000
Remboursement d'emprunts	(6 367)	(6 181)
Entrée de périmètre	-	280
Variation des autres dettes financières	53	38
Au 31 décembre	25 994	24 308

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

Au 31 décembre 2023						
Total	> 5 ans					
25 891	6 489	14 266	5 136			
103	103	_	-			
25 994	6 592	14 266	5 136			

Cet échéancier comprend le remboursement du PGE à hauteur de 2 613 milliers d'euros pour l'échéance à moins d'un an et 3 516 milliers d'euros pour les échéances comprises entre un et cinq ans.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement :

- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros et de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élevait à 549 milliers d'euros ;
- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3 : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élevait à 1 816 milliers d'euros.

L'EBITDA au 31 décembre 2023 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de 3 emprunts financiers d'un montant de capital restant dû total au 31 décembre 2023 de 2 364 milliers d'euros, dont 1 059 milliers compris dans la colonne à moins d'un an et 1 305 milliers d'euros dans la colonne de 1 à 5 ans . La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 8 mars 2024 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces 3 prêts.. Tous les autres covenants sont respectés au 31 décembre 2023.

24. Dettes fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2022 et en 2023 se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant au 1 ^{er} janvier	25 198	25 659
Variation de l'exercice	(5 995)	(586)
Variation de change	5	(16)
Entrée de périmètre	-	141
Montant au 31 décembre	19 208	25 198

25. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dettes sociales et fiscales	6 552	6 943
Avoirs à établir	2 886	2 804
Dettes sur immobilisations	68	196
A reverser aux partenaires de Market Place (1).	3 826	3 974
Autres dettes d'exploitation (2)	2 701	84
Produits constatés d'avance	651	805
Ecart de conversion passif	49	35
Dépôts de garantie	10	-
Impôt différé	-	277
Autres dettes et comptes de régularisation	16 744	15 117

⁽¹⁾ solde des encaissements reçus dans le cadre de l'activité « Market Place » à reverser aux partenaires

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2022 et en 2023 se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant au 1 ^{er} janvier	15 117	15 662
Variation de l'exercice des autres dettes	2 016	(734)
Variation des dépôts et cautionnements	10	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(127)	113
Variation de l'impôt différé	(277)	4
Variation de change	4	(16)
Entrée de périmètre	-	88
Montant au 31 décembre	16 744	15 117

26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Les amortissements et provisions constituent des flux du compte de résultat qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et qu'il convient de neutraliser :

(en milliers d'euros)	2023	2022	Notes
Dotations amortis. & provisions exploitation	6 330	6 398	10
Reprises provisions exploitation	(3 827)	(3 464)	7
Provision actualisation engagements retraite	23	(165)	11
Dot. / Repr. provisions financières	(160)	281	11
Provision dépréciation autres créances financières	21	-	11
Dot. / Repr. provisions exceptionnelles	729	(544)	12
Amortissements et provisions	3 117	2 506	

Enfin, les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022	Notes
Acquisition immobilisations incorporelles	(315)	(336)	14
Acquisition immobilisations corporelles	(922)	(1 246)	15
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(127)	113	25
Acquisition immo. incorporelles et corporelles	(1 364)	(1 470)	

⁽²⁾ dont 2 523 milliers d'euros correspondant à l'indemnité versée par Nike

27. Effectif

Au 31 décembre 2023, il s'élève à 408 personnes (401 personnes au 31 décembre 2022).

28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 567 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

29. Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées, dont la définition est précisée par l'article R 123-199-1 du Code de commerce, sachant qu'une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à SPARTOO, société qui prépare les comptes consolidés. En l'occurrence, les personnes visées sont les principaux dirigeants qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de SPARTOO, directement ou indirectement, y compris ses administrateurs.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 176 milliers d'euros et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

(en milliers d'euros)	KPMG	AGILI (3F)	B2A
Honoraires afférents à la certification des comptes	98	65	13
Honoraires afférents aux autres services	=	=	-

31. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2023	2022
Engagements reçus		
Garantie liée au Prêt Garanti par l'Etat	12 654	12 654
Crédits documentaires	-	-
Cautions, avals	128	128
Garanties à première demande	816	739
Engagements donnés		
Nantissement de comptes bancaires	550	550

32. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

33. Sociétés consolidées

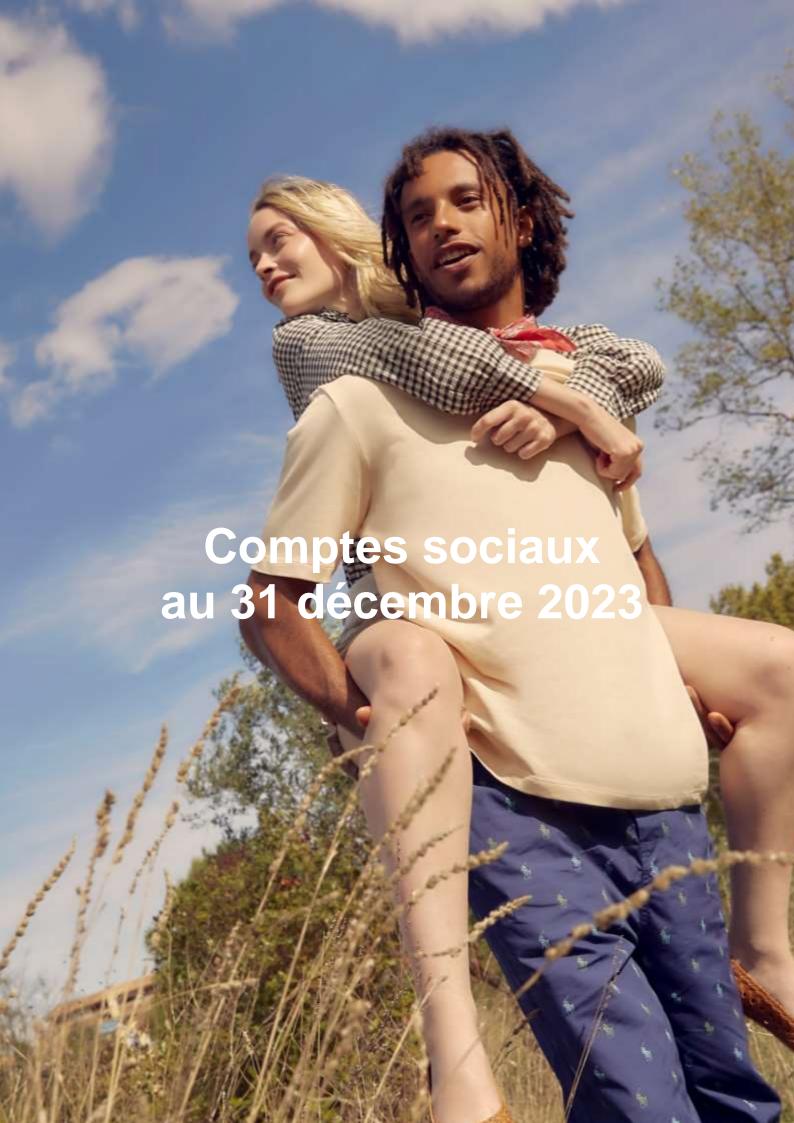
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation en mentionnant la durée des deux périodes présentées.

La société consolidante est la société SPARTOO S.A.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, détenues à 40%, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Société	Adresse	N° Siren	Durée exercice 2023	Durée exercice 2022
Spartoo SA	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	489895821	12 mois	12 mois
Fashion & fashion	88, avenue des Ternes 75017 PARIS	479056079	12 mois	12 mois
TooPost	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	493520043	12 mois	12 mois
TooLog	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	808588917	12 mois	12 mois
TooStores 1	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	812533545	12 mois	12 mois
TooOnline	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	814256533	12 mois	12 mois
TooBrands	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	830161394	12 mois	12 mois
TooAff	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	913649372	12 mois	7,5 mois
TooAl	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	912628096	12 mois	9 mois
Lysera	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	824798904	12 mois	4 mois
Andrea	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	903241594	12 mois	4 mois
Spartoo UK	Euro House - 1394 High Road - LONDON N20 9YZ	-	12 mois	12 mois
Spartoo China	603-A05 West Part of Building, No.29 Jiatai Road			***************************************
International	SHANGHAI Pilot Free Trade Zone	-	12 mois	12 mois
Trading (Shanghai)				

Les sociétés TooAlf et TooAl, créées au cours du 1er semestre 2022, ont débuté leur activité au cours du 2ème semestre 2022.



SPARTOO SA

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2023

(en euros)

ACTIF	Notes	Valeur brute	Amort. Provisions	Montant Net 31-12-2023	Montant Net 31-12-2022
Immobilisations incorporelles					
Concessions, licences, marques		126 912	126 912	-0	293
Fonds commercial		500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles		3 617 956	2 665 484	952 472	987 377
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels		1 188 555	542 889	645 666	808 349
Autres immobilisations corporelles		6 315 895	3 184 311	3 131 584	3 682 506
Immobilisations financières					
Autres participations		11 943 165	8 295 768	3 647 397	4 322 693
Créances rattachées à des participations		4 376 559	2 096 452	2 280 107	3 488 841
Autres immobilisations financières		327 925	440	327 485	419 607
Actif immobilisé	4/5/7	28 396 967	16 912 256	11 484 711	14 209 666
Stocks et en cours		44 109 519	3 896 377	40 213 141	48 567 393
Créances clients et comptes rattachés		7 601 382	51 801	7 549 581	8 082 965
Autres créances		49 696 847	33 622 593	16 074 254	16 322 746
Actions propres		117 438	115 335	2 103	117 438
Disponibilités		10 598 276		10 598 276	5 649 448
Actif circulant	5	112 123 462	37 686 107	74 437 355	78 739 990
Compte de régularisation	6	3 502 341		3 502 341	5 126 050
Total de l'actif		144 022 770	54 598 363	89 424 407	98 075 706

PASSIF	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Capital	7-1	364 562	364 562
Primes d'émission		61 658 178	61 658 178
Réserve légale		0	0
Réserves règlementées		0	0
Report à nouveau		-26 895 151	-19 966 256
Résultat de l'exercice		-7 663 216	-6 928 896
Provisions réglementées		1 318 340	1 175 388
Capitaux propres	7-2	28 782 712	36 302 976
Provisions pour risques et charges	7-3	812 063	892 403
Emprunts auprès des établissements de crédit	8	25 716 391	24 027 910
Autres emprunts et dettes financières	8	2 934 707	1 035 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	16 875 782	23 172 972
Dettes fiscales et sociales	8	4 858 619	4 849 036
Avances et acomptes reçus	8	123 123	158 700
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8	1 177	76 106
Autres dettes	8	8 621 258	6 720 535
Compte de régularisation	6	698 576	840 068
Total du passif	•	89 424 407	98 075 706

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Chiffres d'affaires net hors taxes	12	116 820 417	125 922 935
Production immobilisée		310 595	306 700
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		3 123 023	3 012 494
Autres produits		253 130	415 741
Total des produits d'exploitation		120 507 165	129 657 870
Achats de marchandises		-59 854 569	-79 469 649
Variation de stock de marchandises		-7 366 751	8 962 221
Autres achats et charges externes		-37 845 373	-46 882 577
Impôts, taxes et versements assimilés		-446 437	-530 291
Charges de personnel		-7 953 961	-8 194 950
Dotations aux Amortissements et provisions		-4 282 138	-4 553 302
Autres charges		-735 131	-908 092
Total des charges d'exploitation		-118 484 359	-131 576 640
Résultat d'exploitation		2 022 806	-1 918 770
Bénéfice attribué		0	0
Résultat financier	13	-1 475 368	448 510
Résultat courant avant impôt		547 438	-1 470 260
Résultat exceptionnel	16	-8 408 704	-5 639 699
Participation des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	14	198 049	181 063
Résultat net		-7 663 216	-6 928 896

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 89 424 407 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 116 820 417 euros et dégageant une perte de 7 663 216 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Première partie : Règles et méthodes comptables

Note 1 : Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Note 2 : Comparabilité des comptes et changements de méthode

2-1 Faits marquants de l'exercice

La société a gagné en première instance la procédure judiciaire à l'encontre de la société Nike European Operations Netherland sur le motif d'entente anti-concurrentielle. La société Nike European Operations Netherland a été condamnée à verser la somme de 2,5 millions d'euros à Spartoo SA, montant qui a été reçu en juillet 2023. La société Nike European Operations Netherland a fait appel de ce jugement. Aucun produit n'a été constaté dans les comptes. Le montant reçu figure au bilan sur la ligne « Autres dettes ».

2-2 Changements de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2-3 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La société Spartoo a absorbé sa filiale Fashion&Fashion par le biais d'une TUP au 03/01/2024, aucune impact résultat significatif n'est attendu de cette opération.

Note 3: Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3-1 ACTIF

3-1-1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (coût historique), mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valorisation brute du site Internet, à hauteur de 3 125 825 euros, correspond à une production immobilisée par la société basée sur la valorisation en fonction des temps passés par les salariés et prestataires intervenant sur le projet.

La production immobilisée de 2023 représente 310 595 euros.

L'activation de la production immobilisée repose sur la génération d'avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la société de revoir sans cesse la configuration de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes de ses clients pour pouvoir poursuivre la croissance de son activité.

La valorisation du site Internet est ventilée entre les différents modules qui le composent.

(en euros)	Valeurs	Taux
	d'	amortissement
Logiciels et brevets	126 912	33.33 ou 14.27
Marques	492 131	10.00
Site Internet	3 125 825	33.33
Fonds de commerce	500 000	

⁽¹⁾ Le fonds commercial Sacby a été acquis en 2010 pour 500K€. Au 31/12/2023, nous n'avons pas identifié d'éléments de dépréciation.

3-1-2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

3-1-3 Amortissement des immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Mat. Informatique et divers matériel	Linéaire	2 à 7 ans

3-1-4 Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, en intégrant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés et les créances rattachées à des participations ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3-1-5 Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice. Une dépréciation a été constatée pour un montant égal à la différence entre le coût d'entrée des produits et la valeur vénale lorsque cette dernière était inférieure au coût d'entrée.

3-1-6 Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3-1-7 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

3-2 PASSIF

3-2-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Deuxième partie : Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 4 : Actif immobilisé

4-1 Décomposition des immobilisations

(en euros)	2023	2022
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	4 244 868	3 934 275
Amortissements / provisions	-2 792 396	-2 446 605
Valeur nette	1 452 472	1 487 670
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	7 504 450	7 574 821
Amortissements / provisions	-3 727 200	-3 083 966
Valeur nette	3 777 250	4 490 855
Immobilisations financières		
Valeur brute	16 647 649	16 622 719
Amortissements / provisions	-10 392 660	-8 391 578
Valeur nette	6 254 989	8 231 141
Total Immobilisations nettes	11 484 711	14 209 666

4-2 Variation des immobilisations

(en euros)	Brut Amortissements et provisions				
Au 31 décembre 2022	28 131 815	-13 922 149	14 209 666		
Augmentations					
Immobilisations incorporelles	310 595	-345 792	-35 197		
Immobilisations corporelles	32 125	-665 589	-633 464		
Immobilisations financières	656 055	-2 006 273	-1 350 218		
Diminutions			0		
Immobilisations incorporelles			0		
Immobilisations corporelles	-102 495	22 353	-80 142		
Immobilisations financières	-631 125	5 192	-625 933		
Au 31 décembre 2023	28 396 970	-16 912 258	11 484 711		

- (1) Les augmentations des immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent à la production immobilisée pour 310K€.
- (2) Les augmentations des immobilisations corporelles de l'exercice incluent principalement des acquisitions d'agencements et aménagements divers pour 20K€ et de matériel de bureau et informatique pour 10K€.
- (3) Les augmentations des dotations aux amortissements de l'exercice comprennent principalement les amortissements linéaires d'agencements et aménagements divers pour 599K€, et de matériel de bureau et informatique pour 69K€.
- (4) Les augmentations et diminutions des immobilisations financières de l'exercice incluent principalement la variation du prêt avec Spartoo UK, les dotations financières concernent principalement les dotations pour dépréciation des titres de participation pour 675K€ et de la provision de la créance rattachée de Spartoo UK pour 1331K€.

Note 5 : Actif circulant

5-1 Etat des échéances des créances

(en euros)	Montant total	A - de 1 an	A + de 1 an
(en euros)	Montant total	A - ue 1 an	A + ue 1 an
Créances rattachées à des participations	4 376 559	6 258	4 370 301
Contrat de liquidité – comptes titres et espèces	42 467	42 467	0
Autres immobilisations financières	285 458	285 458	0
Autres créances clients	7 601 382	7 601 382	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 270	5 270	
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 726 890	1 726 890	
Groupe et associés	46 657 738	46 657 738	
Débiteurs divers	1 306 949	1 306 949	
Charges constatées d'avance	3 276 777	3 276 777	
Total	65 279 490	60 909 189	4 370 301

5-2 Produits à recevoir rattachés aux créances

(en euros)	2023
Créances clients et comptes rattachés	1 832 814
Autres créances	761 089
Disponibilités	0
Total	2 593 903

Note 6 : Comptes de régularisation

(en euros)	2023
Charges constatées d'avance	3 276 777
Ecart de conversion actif	225 563
Total	3 502 341
Produits constatés d'avance	650 601
Ecart de conversion passif	47 976
Total	698 576

Note 7 : Capitaux propres

7-1 Composition du capital social

Dans le cadre de l'introduction en bourse du 7 juillet 2021, l'ensemble des actions de préférence ont été automatiquement converties en actions ordinaires avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence. Ainsi, à compter de cette date, le capital de la Société est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Le capital social est composé de 18 228 088 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro.

La société a émis des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau cidessous :

	Mod	lalités de l'émis	sion	Nombre total	de BSPCE en l'exercice		Nombre total	Nombre
Plan	Nombre de BSPCE	Prix	Date limite	de BSPCE en circulation au			de BSPCE en circulation au	d'actions pouvant être souscrites
	attribués à l'origine	d'exercice (en euros)	d'exercice	31 décembre 2022	Attribués	Annulés	31 décembre 2023	au 31 décembre 2023 (*)
BSPCE-2009	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	16 090	-	(16 090)	0	0
Total	297 240			297 240	-	(16 090)	281 150	1 907 500

(1) Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires, le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€.

Enfin, deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

	Mo	odalités de l'émiss	sion	Nombre maximal Mouvements au cours de l'exercice		Nombre maximal	
Plan	Nombre	Période acquisition	Date de	livraison des d'acquisition au	(nombre d (du 4 juin au 3	,	d'actions en cours d'acquisition au
	d'actions attribuées	+ période conservation	actions du plan		Livrées	Annulées	31 décembre 2023
2021 (*)	25 475	3 + 0	06/05/2024	114 875		(10 000)	104 875
2022	818 382	4+0	13/07/2026	818 382		(135 419)	682 963
Total	843 857			933 257	-	(145 419)	787 838

- (1) Chaque AGA 2021 donne droit à 5 actions.
- (2) Une attribution complémentaire de 5 992 actions n'avait pas été prise en compte en 2022.

7-2 Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

(en euros)	Début A	ugmentations	Dir	ninutions	Fin	
	d'exercice		utilisées	non utilisées	d'exercice	
Titres de participations et créances rattachées	8 391 578	2 006 273	-5 192		10 392 659	
Stocks et en-cours	2 908 876	3 896 377	-2 908 876		3 896 377	
Créances clients	125 498	14 203	-87 900		51 801	
Autres créances	26 290 363	7 332 230	0		33 622 593	
Trésorerie	0	115 335			115 335	
2023	37 716 315	13 364 418	-3 001 968	0	48 078 765	
Dont dotation et reprises:						
D'exploitation		2 684 057	-2 426 275	0		
Financières		2 121 608	-5 192	0		
Exceptionnelles		8 558 753	-570 501	0		

⁽¹⁾ L'augmentation des dépréciations pour Autres créances correspond à la dépréciation des comptes courants de filiales du Groupe.

Provisions pour risques et charges

(en euros)	Début Augmentations		Dir	Fin	
	d'exercice		utilisées	non utilisées	d'exercice
Litiges	0	0	0	0	0
Perte de change	344 803	225 563	-344 803		225 563
Bons fidélités	547 600	586 500	-547 600		586 500
2023	892 403	812 063	-892 403	0	812 063
Dont dotation et reprises:					
D'exploitation		586 500	-547 600		
Financières		225 563	-344 803		
Exceptionnelles		0	0	0	

Note 8 : Dettes

8-1 Etat des échéances des dettes

(en euros)	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de				
crédit	25 716 391	14 091 592	6 488 779	5 136 020
Fournisseurs et comptes rattachés	16 875 782	16 875 782		
Personnel et comptes rattachés	627 435	627 435		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	717 625	717 625		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 313 705	3 313 705		
Autres impôts et assimilés	199 853	199 853		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 177	1 177		
Groupe et associés	2 924 707	2 924 707		
Avances et acomptes reçus	133 123	133 123		
Autres dettes	8 621 258	8 621 258		
Produits constatés d'avance	650 601	650 601		
Total	59 781 656	48 156 857	6 488 779	5 136 020
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 367 412			

L'EBITDA au 31 décembre 2023 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de 3 emprunts financiers d'un montant de capital restant dû total au 31 décembre 2023 de 2 364 milliers d'euros, dont 1 059 milliers compris dans la colonne à moins d'un an et 1 305 milliers d'euros dans la colonne de 1 à 5 ans . La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 8 mars 2024 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces 3 prêts.

Concernant l'indemnité Nike, Aucun produit n'a été constaté dans les comptes. Le montant reçu figure au bilan sur la ligne « Autres dettes».

8-2 Détail des charges à payer

(en euros)	2023
Postes du bilan	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 963 537
Dettes fiscales et sociales	1 142 465
Autres dettes	2 144 918
Total	5 353 776

Note 9 : Engagements financiers et autres informations

9-1 Engagements reçus

(en euros)	2023	2022
Crédits documentaires	0	0
Garanties liées au PGE	12 653 828	12 653 828
Cautions bancaires	93 406	93 406
Garantie à première demande (1)	645 000	645 000
Total des engagements reçus	13 392 234	13 392 234

⁽¹⁾ GAPD souscrite lors de la signature d'un bail locatif.

Le montant restant dû des emprunts PGe est de 6 128 719€.

9-2 Engagements donnés

(en euros)	2023
Cautions sur engagements souscrits par ses filiales	575 000
Nantissement compte bancaire	450 000
Total des engagements reçus	1 025 000

La société Spartoo SA a émis en avril 2024 une lettre de confort pour sa filiale détenue à 100% Spartoo UK Ltd, et une lettre de soutien en mars 2024 pour sa filiale détenue à 100% TooBrands.

9-3 Informations en matière de crédit-bail

Postes du bilan	Valeur	Redeva	nces	Amortissements			
(en euros)	d'origine	de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulés		
Agencements	3 999 829	0	4 136 180	95 359	3 642 249		
Matériels et outillage	99 001	0	120 460	0	99 001		
Total	4 098 830	0	4 256 640	95 359	3 741 250		
Redevances restant à payer	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total			
Agencements	0	0					
Matériels et outillage	0	0					
Total	0	0	0	0			

9-4 Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses de calculs retenues

Son évaluation a été effectuée avec les paramètres suivants :

- Taux d'actualisation : 3,20%
- Le départ à l'initiative du salarié.
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans.
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis
- Taux de rotation : faible
- Taux de charges sociales : 39% pour les agents de maîtrise, 44,5% pour les cadres et 30% pour les employés.

Au 31 décembre 2023, les engagements en matière de pensions et retraites sont de 145 397 euros.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021

Troisième partie : Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 511 897 euros au titre de l'exercice 2023. Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

Note 11 : Répartition de l'effectif salarié

Il s'agit de l'effectif moyen employé par la société au cours de l'exercice 2023.

	Effectif salarié
Cadres	57
Agents de maîtrise	40
Employés	88
Total	185

Note 12 : Produits d'exploitation

12-1 Ventilation du chiffre d'affaires net

Activité	Ventes France	Ventes Export	Total
Ventes de marchandises	51 748 435	50 188 798	101 937 233
Prestations de service	10 025 087	4 858 097	14 883 184
Total	61 773 522	55 046 895	116 820 417

12-2 Transferts de charges

(en euros)	2023	2022
Produits cycle social	68 770	29 347
Remboursements divers	80 378	115 571
Total	149 148	144 918

Note 13: Charges et produits financiers

(en euros)	2023	2022
Autres intérêts et produits assimilés	1 276 413	341 678
Gains de change	6 610	11 236
Autres produits financiers nets	0	0
(Dotations) reprises sur provisions (1)	-1 997 177	573 976
Pertes de change	-139 497	-182 627
Intérêts et charges assimilées	-621 716	-295 753
Autres charges financières nettes		0
Résultat financier	-1 475 368	448 510

⁽¹⁾ Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2 et des dotations et reprises de l'exercice de la provision pour perte de change

Note 14 : Impôt sur les sociétés

14-1 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, la société Spartoo a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Cette option a été prise pour une durée de 5 ans. La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Les filiales TooAndré et TooStores sont sorties du périmètre d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2020.

Le groupe intégré comprend les sociétés suivantes :

- Spartoo (société mère);
- Toopost (anciennement Fashionweb):
- Fashion & Fashion:
- Toolog;
- Toobrands (anciennement Toogbb);
- Toostores R1;
- Too Online (anciennement Toostores R2).
- Tooal
- Tooaff

La convention d'intégration fiscale précise que les filiales versent une contribution à la société mère au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant d'impôt correspondant à l'IS et aux contributions que les filiales auraient dû verser au Trésor Public si elles n'avaient pas été membre dudit Groupe Intégré.

La société a ainsi enregistré un produit d'impôt sur ses filiales intégrées de 198 049 euros.

Le montant des déficits reportables du groupe intégré à la clôture de l'exercice est de 38 994 995 euros.

Note 15 : Charges et produits exceptionnels

(en euros)	2023
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 600
Prix de vente des immobilisations cédées	0
Reprises de provisions pour risques et dépréciations	570 501
Total des produits exceptionnels	576 101
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-202 956
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	-80 142
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	-8 701 706
Total des charges exceptionnelles	-8 984 805
Résultat exceptionnel	-8 408 704

⁽¹⁾ Les dotations et reprises sur provisions exceptionnelles sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2 et des amortissements dérogatoires des frais d'acquisition pour 143 K€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 comprend notamment une charge nette (dotation – reprise) de 678 milliers d'euros, correspondant à une dépréciation complémentaire des stocks André qui avaient été repris dans le cadre de la sortie de TooAndré.

Quatrième partie: Autres informations

Note 16: Consolidation

La société Spartoo fait partie d'un ensemble consolidé de 13 sociétés dont elle est la société consolidante.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Note 17 : Entreprises liées

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

(en euros)	Entreprises liées
Immobilisations financières	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	5 927 504
Prêts et autres immobilisations financières	0
Créances	
Clients et comptes rattachés	4 470 884
Autres créances	38 622 153
Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 699 795
Autres emprunts et dettes financières	0
Autres dettes	2 924 707
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	11 353 883
Reprises sur provisions	0
Autres produits	0
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	3 171 378
Achats et charges externes	18 062 485
Dotations aux provisions	0
Produits financiers	
Intérêts et produits assimilés	1 157 583
Charges financières	
Intérêts et charges assimilés	62 326
Dotations aux provisions	0
Produits exceptionnels	
Reprises sur provisions	0

⁽¹⁾ Les montants chiffrés de ce tableau ne comprennent pas les données de la société TooAndré en cours de liquidation.

Note 18 : Tableau des filiales et participations

(en euros) Sociétés	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu		omptable s détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la
		avant				par la	par la	de l'exercice	clos	société au
		affectation des résultats		Brute	Nette	société	société	écoulé		cours de l'exercice
A - FILIALES (50% au moins du c	apital détenu par la s			<u> </u>	110110					Техотого
Toopost SARL	1 341	2 980 778	100,0	20 000	20 000			27 054 337	591 305	
Fashion & Fashion SAS	40 000	362 199	100,0	2 025 760	1 360 464			1 983 428	(30 848)	
Toolog SAS	10 000	(770 670)	100,0	10 000	10 000			10 378 914	432	
Toostores R1	10 000	(11 797 957)	100,0	10 000	0			6 353 769	(2 065 094)	
Spartoo UK Ltd (2)	2	(2 035 958)	100,0	2 119 775	0	4 171 834		3 042 358	(104 064)	
Spartoo China International	176 674	(129 555)	100,0	172 168	172 168	76 463		255 690	(4 858)	
Tooandré SAS (1)	4 180 707	16 226 707	100,0	5 480 697	0			NC	NC	
Too Online	10 000	(14 596)	100,0	10 000	10 000			0	(45)	
Toobrands SAS	10 000	(7 542 278)	100,0	10 000	0		500 000	9 648 191	(2 328 009)	
Tooal SAS	10 000	(20 727)	100,0	10 000	0		75 000	726 064	(390 999)	
Tooaff SAS	10 000	(894)	100,0	10 000	10 000			1 718 856	(93 961)	
B- PARTICIPATIONS (10 à 50% o	du capital détenu par	· la société)								
Lysera SAS	12 500	1 584 950	40,0	2 064 765	0			3 969 337	192 129	
Andrea SAS	10 000	(50 158)	40,0	0	0			1 014 580	(19 171)	

⁽¹⁾ La société est en cours de liquidation. De ce fait, les données comptables au 31 décembre 2023 ne sont pas connues.
(2) Le taux de conversion retenu est de 1GBP = 1.1506 EUR



Agili(3f) KPMG

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 € 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE 489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Agili(3f) Commissaire aux comptes 69 boulevard des Canuts KPMG S.A. Commissaire aux comptes 51 chemin de la Taillat 38240 MEYLAN

SPARTOO

69004 LYON

S.A. au capital de 364 561,76 € 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE 489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Page 2 sur 5

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation et créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-4 « Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe.
 - Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de ces actifs, notamment à contrôler l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, ainsi que la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.
- Les stocks et en cours sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-5 « Stocks » de l'annexe.
 - Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Agili(3f) - KPMG Page 3 sur 5

Societé SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

 il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

Agili(3f) – KPMG Page 4 sur 5

Societé SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan et Lyon le 5 avril 2024,



Agili(3f) - KPMG Page 5 sur 5

Agili(3f) KPMG

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 € 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE 489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Agili(3f) Commissaire aux comptes

69 boulevard des Canuts 69004 LYON KPMG S.A. Commissaire aux comptes 51 chemin de la Taillat 38240 MEYLAN

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 € 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE 489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1° janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Page 2 sur 5

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2023

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks et en cours sont évalués et dépréciés à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 2.8 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe de comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Agili(3f) - KPMG Page 3 sur 5

Societé SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2023

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Agili(3f) - KPMG Page 4 sur 5

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Meylan et Lyon le 5 avril 2024,

les Commissaires aux comptes



KPMG, représenté par Sandrine PALLUD



Agili(3f), représenté par Sylvain BOCCON-GIBOD

Agili(3f) - KPMG Page 5 sur 5